



PREFECTURES
DE LA REGION ALSACE ET
DE LA REGION LORRAINE



Evaluation interrégionale des PNR Vosges du Nord, Ballons des Vosges et Lorraine

Tome 2 : Compte-rendu des études de cas
Juin 2005



Evaluation interrégionale des PNR Vosges du Nord, Ballons des Vosges et Lorraine

Tome 2 - Compte rendu des études de cas



Tour Polygone
265, avenue des Etats du Languedoc
F-34000 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 02 29 02

Fax : 04 67 79 56 76

floirac@edater.fr, carrillo@edater.fr

Table des matières

1	Introduction	5
1.1	Objectifs	5
1.2	Champ de des études.....	5
1.3	Méthodologie d'élaboration des fiches de cas.....	6
1.3.1	Le travail effectué.....	6
1.3.2	Liste des entretiens effectués.....	6
2	Thème « culture »	9
2.1	La « culture vivante » : 2 exemples d'action (Parc Naturel Régional de Lorraine)	9
2.1.1	Résumé de l'action	9
2.1.2	Synthèse des résultats	15
2.1.3	Tentative d'évaluation de la valeur ajoutée du Parc.....	17
2.1.4	Entretiens réalisés	19
2.2	Mutualisation de la fonction de conservation dans les musées (Parc Naturel Régional des Vosges du Nord).....	20
2.2.1	Résumé de l'action	20
2.2.2	Synthèse des résultats	24
2.2.3	Valeur ajoutée du Parc et spécificités d'action	25
2.2.4	Entretiens réalisés	27
3	Thème « urbanisme et paysage »	28
3.1	Les Atlas Communaux (Parc naturel régional de Lorraine)	28
3.1.1	Résumé de l'action	28
3.1.2	Synthèse des résultats	30
3.1.3	Valeur ajoutée du Parc et spécificités d'action	31
3.1.4	Entretiens réalisés	33
3.2	La « boîte à outils paysage » (Parc naturel régional des Ballons des Vosges) 34	
3.2.1	Résumé de l'action	34
3.2.2	Synthèse des résultats	35
3.2.3	Valeur ajoutée du Parc et spécificités d'action	36
3.2.4	Autres expériences	37
3.2.5	Méthode d'élaboration de cette étude de cas.....	39
4	Thème « tourisme »	40
4.1	La navette des crêtes (Parc naturel régional des Ballons des Vosges)	40
4.1.1	Résumé de l'action	40
4.1.2	Synthèse des résultats	44
4.1.3	Valeur ajoutée du Parc et spécificités d'action	46
4.1.4	Autres expériences	48
4.1.5	Entretiens réalisés	48

4.2 Des actions en matière d'hébergement touristique (PNR des Vosges du Nord)
49

4.2.1	Résumé de l'action	49
4.2.2	Synthèse des résultats	54
4.2.3	Valeur ajoutée du Parc et spécificités d'action	55
4.2.4	Perspectives.....	58
4.2.5	Entretiens réalisés	58

1 Introduction

1.1 Objectifs

Le présent rapport (intitulé Tome 2) est complémentaire du rapport principal d'évaluation (intitulé Tome 1). Il vise à :

- recueillir le point de vue d'acteurs sur certaines opérations illustratives de l'action des parcs en matière culturelle, touristique et d'aménagement de l'espace, qu'ils soient impliqués ou extérieurs au projet ;
- rechercher des données qualitatives sur les processus ;
- compléter l'analyse quantitative et l'approche générale présentées dans le rapport principal d'évaluation (qui porte sur 628 opérations programmées par les 3 Parcs naturels régionaux dont 281 sur les thématiques « culture », « urbanisme et paysages et « tourisme ») ;
- donner à lire l'action des Parcs Naturels régionaux d'Alsace et de Lorraine (donc améliorer la lisibilité, question importante du cahier des charges de l'évaluation).

Il ne s'agit pas d'une expertise, d'un audit ou d'un contrôle des opérations mais bien de tenter d'identifier les spécificités des Parcs au travers de leur façon de faire ou des résultats obtenus. Il n'y a donc pas de recommandations sur les opérations elles-mêmes.

Ces études de cas ne sont pas nécessairement des exemples de réussites ou d'échecs mais elles visent à une illustration du travail des Parcs, avec leur succès, leur difficultés ou défauts.

Elles ont été choisies par l'Instance Technique Inter-régionale d'Evaluation.

1.2 Champ de des études

L'enquête porte sur 7¹ opérations significatives des 3 thèmes ciblés par l'évaluation :

- la culture (qui s'inscrit dans le décret de 1994 à la fois dans la mission « protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux et des paysages » et « contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ») ;
- l'urbanisme et le paysage (qui s'inscrit dans le décret de 1994 à la fois dans la mission protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux et des paysages» et « contribuer au développement économique... et à la qualité de vie ») mais aussi « contribuer à l'aménagement du territoire » ;
- le tourisme (qui s'inscrit dans le décret de 1994 notamment dans la mission « contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie»).

Ainsi, ces opérations n'illustrent pas ou très peu le travail des Parcs dans la thématique « environnement » stricto sensu², même si sa prise en compte est réelle au travers de la mise en œuvre des actions.

¹ Le sous-thème culture vivante en Lorraine s'appuie sur 2 opérations.

1.3 Méthodologie d'élaboration des fiches de cas

1.3.1 Le travail effectué

Nous nous sommes attachés à organiser notre travail autour de trois principes :

- **une restitution la plus factuelle possible** des éléments qui caractérisent l'opération étudiée, sur la base de l'entretien avec le chargé de mission de chaque Pnr et la consultation de différentes documentations (écrites ou numériques) ;
- **puis la prise en compte d'éléments de relativisation** issus des entretiens avec des personnes externes ou impliqués dans l'opération et les chargés de mission « Parcs » des Conseils Régionaux.
- **enfin une tentative de synthèse des résultats et de la valeur ajoutée** des opérations.

Selon les cas (certaines études de cas comportent 2 opérations), l'information disponible et la disponibilité des personnes interviewées, certains comptes-rendus sont plus détaillés que d'autres.

Nota : Les discussions qui auront lieu à l'occasion de la réunion de l'ITE viendront relativiser certaines analyses et seront le cas échéant prises en compte lors de la version définitive du rapport final du présent Tome 2.

1.3.2 Liste des entretiens effectués

Une trentaine d'entretiens a été menée durant les mois de février à mai 2005, en fonction des disponibilités des personnes.

Structure	Nom	Fonction	Date entretien
Culture			
Pnr Lorraine	M. Georges	Chargé de mission « Culture et Patrimoine »	16.02.05
Pnr Lorraine	Mme. Close	Chargée de mission « Médiation culturelle »	23 02 05
DRAC Lorraine	Mme. Ognier	Chargée de mission « Affaires internationales et développement territorial »	02.03.05
Ecrivain, metteur en scène	Mme. Rengade	A travaillé avec le PNRL et d'autres structures culturelles du territoire	31.03.05
Scènes et Territoires	M. Sidre	Directeur artistique, chargé de mission culturel	23.05.05
Association des musées locaux d'Alsace	M. Bruum	Directeur	26/05/05
Pnr Vosges du Nord	Mme Roelens Duchamp	Chargée de Mission Conservation	24/05/05
Région Alsace	M. Rascalon	Chargé de mission PNR de la	20/05/05

² A l'exception de la « navette des crêtes » du PNR Ballons des Vosges

		région Alsace	
Conseil Général du Bas-Rhin	Mme Reeb	Chef de projet chargé de la politique muséographique du Département	03/06/05
Urbanisme et paysage			
PNR Lorraine	M. Reichert	Chargé de mission du Pnr L	
Commune de Ville sur Yron	M. Guilhen	Maire	18/05/05
Commune de Ancy sur Moselle	Mme Philippe	Responsable Habitat	20/05/05
Communauté de communes du Val de Villé	M. Froelicher	Agent de développement	11/04/05
Communauté de communes de la Bruche	M. Laumond	Agent de développement	11/04/05
Communauté de communes de la Fave	Melle BAILLON	Agent de développement local	19/05/05
Communauté de communes du Val d'Argent	M. OUDRY	Agent de Développement Local (paysage)	23/05/05
Tourisme			
Pnr Ballons des Vosges	M. Zimmermann	Chargé de mission « navette des crêtes »	16.02.05
CG Haut-Rhin	M. Dufour	Direction des Transports et Infrastructures	17 02 05
ADT (Maison de la Haute Alsace)	M. Klinckert	Directeur	23.02.05
Relais des roches	M. Valentin	Hotelier-restaurateur	16 02 05
PNR Volcans d'Auvergne	M. Monier	Agent de développement	04/05/04
PN Pyrénées		Agent administratif	04/05/04
Hôtel le Chalet	Mme Mayeux	Hôtière-restauratrice	17 02 05
Commune de Gérardmer (88)	M. Lambert	Maire	18 02 05
Pnr Vosges du Nord	M. Schiller	Chargé de Mission Tourisme et Développement	18.02.05
Gîte Panda de la « Petite Pierre »	M. Gerlinger	Propriétaire du gîte	07.03.05
Hôtel Rest. Alsace Village (H. au Naturel)	Mme Zerafa	Propriétaire de l'Hôtel (associée)	11.03.05
Gîte Panda « Le Rucher »	Mme Billmann	Propriétaire du gîte	30.03.05

Gîtes de France	Mme Fraysse	Présidente Gîtes de France Bas-Rhin	22.04.05
	Mme Claudel	Centrale de réservation des Gîtes de France Bas-Rhin	28.04.05
	Mme Richert (échanges par courrier électronique)	Technicienne Gîtes de France Bas-Rhin	23.04.05

2 Thème « culture »

2.1 La « culture vivante » : 2 exemples d'action (Parc Naturel Régional de Lorraine)

Les actions culturelles menées par le Parc Naturel Régional de Lorraine visent à « démocratiser les différentes formes d'expression culturelle afin de réduire les disparités d'offres en milieu urbain et rural³ et diffuser l'accès à une culture de qualité au cœur du territoire ». Comme dans la plupart des territoires ruraux, les habitants doivent se déplacer dans les agglomérations les plus proches, Metz ou Nancy, pour pouvoir accéder à l'essentiel de l'offre culturelle.

Cette étude de cas porte essentiellement sur deux actions de culture vivante menées par le Parc : le festival « Caméras des champs » et « Jardins à suivre ».

2.1.1 Résumé de l'action

2.1.1.1 Historique

« Caméras des champs »

En octobre 1998, dans le cadre d'une démarche de « compréhension du village », la commune de Ville-sur-Yron (écovillage de Meurthe-et-Moselle) organise avec l'aide du Parc Naturel Régional de Lorraine, une journée de rencontre rassemblant acteurs et spécialistes du monde rural (géographes, ethnologues, habitants, agriculteurs, élus locaux, etc.) autour du thème « la ruralité d'hier et de demain ». Cet événement visait à générer une réflexion commune autour du monde rural et de son évolution. Il aboutit sur l'idée de mettre en place un festival audiovisuel afin de montrer aux travers de documentaires les mutations des mondes ruraux, de poser les questions relatives à leurs évolutions et de partager avec le public les réflexions initiées. En mai 1999, le Festival International du Film Documentaire sur la ruralité, « Caméras des Champs », voit le jour.

« Jardins...à suivre »

Le festival international de jardins éphémères « Jardins...à suivre » est créé en 2000 par le Parc Naturel Régional de Lorraine. Il prend la suite de « Jardins pluriels » mis en place par le PNR en 1998.

2.1.1.2 Contenu et rappels des objectifs

« Caméras des champs » a lieu tous les ans depuis 1999 à Ville-sur-Yron, petite commune de Meurthe et Moselle (300 habitants). Le Festival s'étend sur 4 jours en moyenne.

« Caméras des champs » c'est essentiellement⁴ :

- Une compétition documentaire composée d'une quinzaine de courts et moyens métrages pouvant traiter de tous les aspects de la ruralité ;
- Des débats en présence des réalisateurs se déroulant entre les séances et orientés sur les thèmes dégagés par la sélection de documentaires ;
- Un atelier de « lecture à l'image » reposant sur le corpus des films de l'année précédente pour en dégager une analyse ;

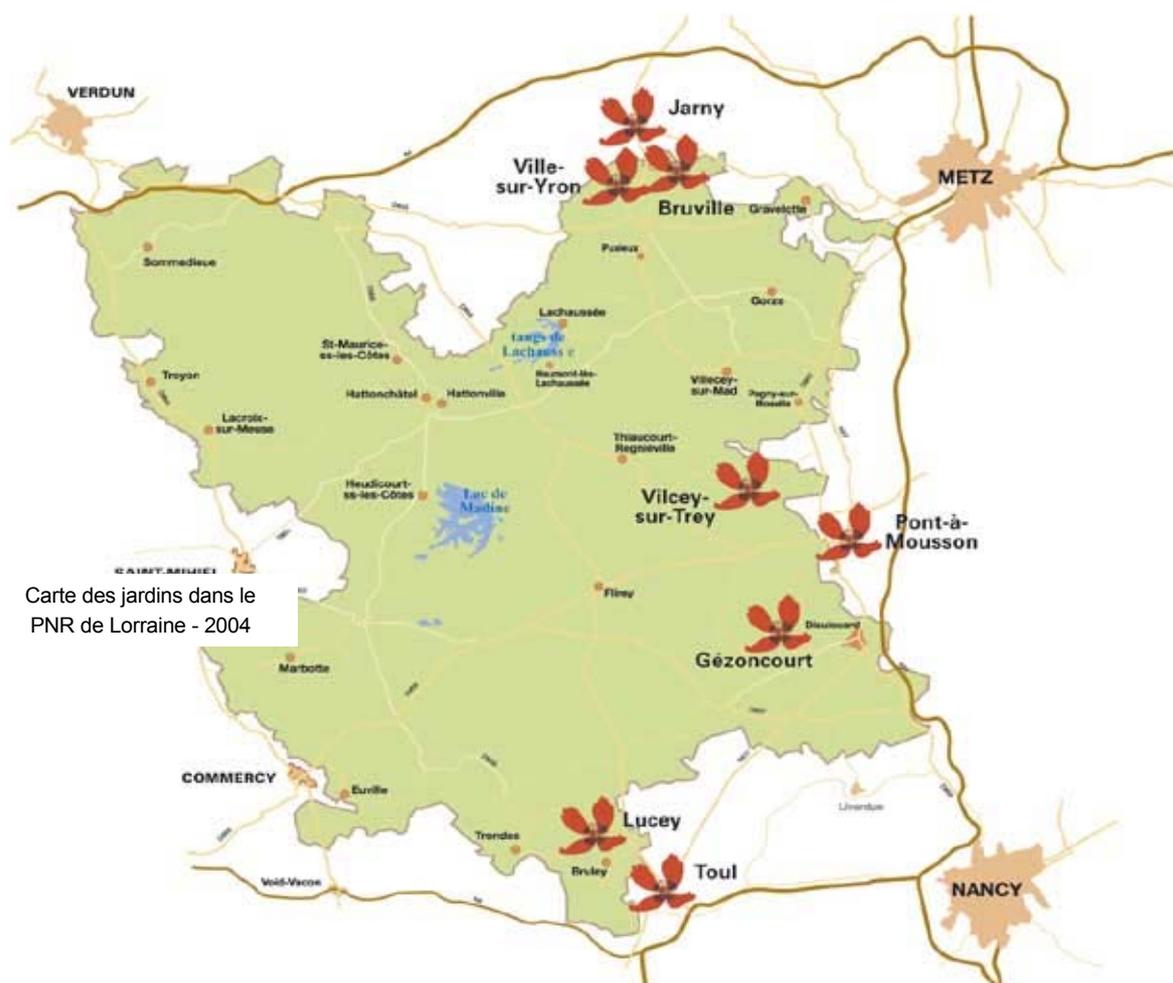
³ Charte du PNR de Lorraine page 15

⁴ Dossier de présentation du 7^{ème} Festival International du Film Documentaire sur la Ruralité (2005) « Caméras des Champs » / <http://perso.wanadoo.fr/villesuryron/accueil.html>

- Une table ronde invitant le public à aller à la rencontre des images et de sa propre "ruralité" ;
- Une journée de rencontres consacrées aux lycéens et enseignants ;
- Des expositions, conférences, projections libres et gratuites, etc.

Son **objectif** est double⁵ :

- Susciter un échange sur les évolutions des paysages, sur les pratiques sociales des ruraux et néo-ruraux, sur l'impact des techniques, sur les villages et les habitats.
- Voir comment changent aussi les représentations que chacun peut avoir du monde rural, habitants des villes, artistes, créateurs, décideurs divers et ruraux eux-mêmes, et promouvoir les problématiques et réflexions touchant le monde rural.



Carte des jardins dans le PNR de Lorraine - 2004

"Jardins... à suivre"⁶ est un festival de jardins d'artistes créés et réalisés par des jardiniers paysagistes ou plasticiens. Ce festival international de jardins éphémères se déroule tous les 2 ans, de juin à septembre, dans huit communes du Parc Naturel Régional de Lorraine en Meurthe-et-Moselle, ainsi que dans six communes des parcs naturels de l'Our et de la Haute-Sûre au Luxembourg.

⁵ Dossier de présentation du 7^{ème} Festival International du Film Documentaire sur la Ruralité « Caméras des Champs édition 2005 »

⁶ Dossier de presse (édition 2004) de « Jardins... à suivre » <http://www.Pnr-lorraine.com/culture/jas2004/jas2004.php>

Pour chaque édition des artistes et paysagistes sont invités à se confronter et à faire oeuvre de création en réalisant des jardins autour d'un thème (ex : thème de l'édition 2004 : «Histoires de jardin et jardins d'Histoire»). Ces jardins fantaisistes sont faits d'assemblages inédits de végétaux et d'objets les plus divers. Loin du jardin traditionnel, ils sont ouverts au public en toute liberté, à visiter pour l'agrément des combinaisons florales, mais surtout pour les histoires que chacun d'eux raconte.

L'objectif de ce festival est de réaliser ces jardins sur des sites patrimoniaux insolites ou emblématiques permettant de mettre en scène et en lumière l'histoire et le patrimoine architectural des diverses communes participantes. Ces dernières constituent autant d'étapes sur des circuits touristiques à thèmes multiples entre Lorraine et Luxembourg. Les jardins peuvent également être situés le long d'un parcours à suivre dont ils permettent la découverte.

2.1.1.3 Public cible

Caméras des champs : Il n'y a pas réellement de public cible. Ce festival s'adresse aux ruraux, néo-ruraux et à la population en général du territoire du Parc, le but étant de promouvoir les problématiques touchant les espaces ruraux et les réflexions qu'elles suscitent.

De même « **Jardins...à suivre** » est destiné à tous public.

2.1.1.4 Cohérence vis à vis de la Charte du PNR

« Jardins à suivre » est programmé sous le chapitre 4 « un territoire vivant et d'échanges », orientation 2 « le soutien à l'expression culturelle », mesure 3 « la création ».

« Jardins... à suivre » et « Caméras des champs » s'inscrivent dans l'orientation 2 de la Charte du Parc Naturel Régional de Lorraine. Ces deux actions contribuent à atteindre les objectifs fixés : « *Le territoire du Parc doit être un territoire vivant et ouvert aux différentes expressions culturelles. [...] Le territoire ne doit pas être uniquement un lieu d'accueil mais un lieu de création pour des commandes spécifiques, des résidences d'artistes et surtout des actions de sensibilisation et d'appropriation des expressions culturelles vers et par ses habitants*⁷ ». De même, la mesure 3 précise que « *Le territoire du Parc est un territoire vivant et ouvert aux formes d'expressions artistiques actuelles ; le Parc permettra, par diverses actions de soutien et de promotion, l'accueil et l'implantation d'artistes et de créateurs. Il favorisera la création artistique en s'appuyant sur des associations ou structures adaptées et développera les possibilités de montrer et de faire circuler les œuvres à la rencontre des différents publics*⁸ ».

2.1.1.5 Fonctionnement

Depuis la création du festival « **Caméras des Champs** » en mai 1999, le rôle du Parc a progressivement évolué, passant d'une position d'organisateur à celle de « superviseur » et coordinateur. En 1999, le Parc embauche une chargée de mission à plein temps, devant travailler sur la mise en place de ce festival. Cette tâche occupait alors 80% de son temps de travail, elle n'en occupe plus que 10% en 2004⁹ (voir schéma ci-après).

« **Jardins... à suivre** » : Le Parc intervient dans toutes les phases de la manifestation¹⁰ :

⁷ cf Charte p. 96

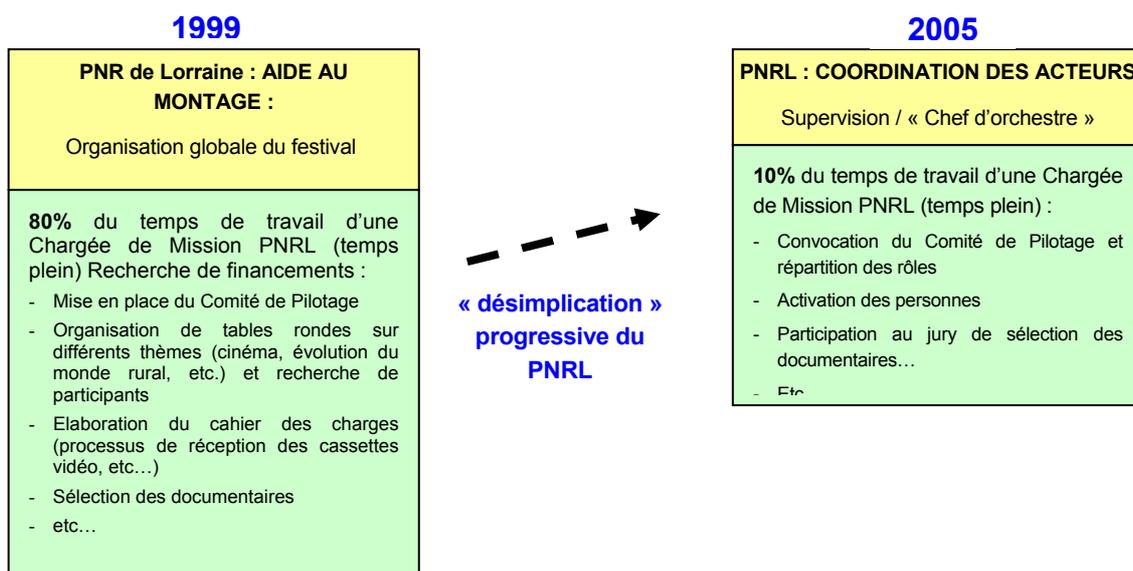
⁸ cf Charte p. 97

⁹Entretien avec le Chargé de Mission « culture » du Parc

¹⁰Entretien avec le Chargé de Mission « culture » du Parc et http://www.grande-region.net/fr/news/17933C0C4C3346408A4B11ADC45008D0_AF7642FC7CEE414BA0961207D0858744.html

- **Phase 1 : Travail en commun** (Parc, habitants, communes, ...) : Appel à candidatures, réalisation d'un cahier des charges commun, sélection de projets, etc.
- **Phase 2 : Sélection des sites** : Deux concepteurs par projet sont sélectionnés sur dossier après un appel à concours lancé dans la presse spécialisée européenne. Le choix du réalisateur est fait sur esquisse par les représentants des communes concernées conseillées par des experts. [NB : au départ le choix de l'artiste se faisait par un groupe d'experts dont le Parc faisait parti. Petit à petit la population a été associée à ce choix. En effet les jardins étant destinés à perdurer, la population doit pouvoir se les approprier.] ;
- **Phase 3 : Réalisation de jardins** : Les jardins sont réalisés en deux périodes (automne et printemps) par les équipes de concepteurs. Les artistes sont accueillis par des familles du village afin qu'ils puissent s'approprier l'histoire de la commune et développer des relations, des liens avec les habitants ;
- **Phase 4 : Festival de jardins commun échanges et produits touristiques.** Les projets sont présentés en réunion publique et une fête est organisée pour l'inauguration du jardin. Les jardins pourront être visités du 1er juin au 30 septembre ;
- **Phase 5 : Pérennisation et évaluation.** Les jardins peuvent être démontés par les communes à la fin du festival. Dans certains cas, avec l'accord des artistes, ils peuvent être conservés et pérennisés. A partir de cette phase le Parc souhaite se retirer petit à petit et laisser les collectivités gérer leur jardin (but de randonnées, attraction touristiques, etc...) et continuer à développer ce qui a été créé, « *laisser vivre ce qu'il a créé* ».

Evolution de l'intervention du Parc Naturel Régional de Lorraine dans l'action « Caméras des Champs » de sa création à nos jours¹¹ :



2.1.1.6 Partenariat

Les acteurs de la maîtrise d'ouvrage

« **Caméras des champs** » : Pour la première édition (1999) la Commune de Ville-sur-Yron était maître d'ouvrage de l'opération. La maîtrise d'ouvrage est passée au Foyer Rural de la commune à partir de la deuxième édition (2000), cette association ayant une plus grande « *visibilité* » par rapport aux financeurs.

¹¹ Entretien avec la Chargée de Mission « culture » chargée de la mise en place du Festival

« **Jardins...à suivre** » : Le PNR Lorraine est maître d'ouvrage de l'opération pour la partie Lorraine. Le Syndicat Intercommunal pour la Vallée de l'Our et le Syndicat pour la Gestion et l'Aménagement du Parc Naturel de la Haute-Sûre (Naturpark Öewersauer) assurent la maîtrise d'ouvrage pour leur partie respective. Les chargés de mission Parc précisent que le Parc n'a pas vocation à être opérateur et qu'il l'est en général par défaut, « *quand il n'y a personne pour porter l'action* » ou lorsque les actions menées sont transversales ou touchent l'ensemble du territoire.

Partenariat financier

Dans les 2 cas, les actions mobilise a minima le concours de la Région, l'Etat, l'Union Européenne, le Conseil Général, Mécénat

Financement 2005 de « caméras des champs » (prévisionnel)

Financeurs	Montant (€)
Région Lorraine (Convention de Développement Local)	5 000
Conseil Général de Meurthe et Moselle	6 098
Direction Régionale des Affaires Culturelles	5 000
Communauté de communes de Jarny	4 000
Commune de Ville-sur-Yron	1 524
Recettes (repas + buvette)	3 500
Mécénat	3 000
Autofinancement	2 841
TOTAL	30 963

Financement 2004 de « jardins...à suivre »

Financeurs	Montant (€)		
	Total	Fonctionnement	Investissement
Région Lorraine	9 975		9 975
Objectif 2, Interreg, Leader +	37 500	17 550	19 950
Direction Régionale des Affaires Culturelles	3 550	2 550	1 000
Conseil Général 54	15 000	15 000	
Mécénat (EDF)	8 975		8 975
Sous total		35 100	39 900
TOTAL GLOBAL	75 000		

2.1.1.7 Partenariat avec l'association « Scènes et Territoires »

Le Parc naturel régional de Lorraine entretient des relations partenariales avec la plupart des autres structures culturelles présentes sur son territoire¹². L'une d'elle, « Scènes et Territoires », créée en 1997, est aujourd'hui présente sur les quatre départements lorrains à travers les dix-huit Fédérations d'Education Populaire qui la compose. Cette association a fait du développement de la culture en milieu rural une priorité qui s'inscrit dans le cadre de l'aménagement culturel du territoire. Elle vise à « *combattre les déséquilibres en menant une politique culturelle en phase avec les réalités locales, en collaboration étroite avec ses partenaires et l'ensemble des acteurs locaux* »¹³. L'action de « Scènes et Territoires » est

¹² Entretien avec M. SIDRE, Directeur artistique de Scènes et territoires

¹³ <http://perso.wanadoo.fr/scenesetterritoires/>

essentiellement tournée vers la réalisation de spectacles et d'événements de culture vivante en milieu rural lorrain (< 2000 habitants).

NB : Le label de « scène conventionnée pour le spectacle vivant » fait de Scènes et territoires en Lorraine le premier réseau régional de diffusion culturelle d'éducation populaire reconnu par le Ministère de la Culture¹⁴.

En matière de culture vivante le PNR de Lorraine et « Scènes et territoires » mènent donc une action similaire sur le territoire du Parc. Dans un souci de reconnaissance mutuelle du travail fait, de lisibilité par rapport aux financeurs (le Pnr de Lorraine et l'association Scènes et territoires ont les mêmes financeurs) et afin d'assurer la meilleure cohérence possible entre les actions menées (thématiques, calendrier,...), les deux structures ont signé une convention en 1999 assurant le partage de leurs domaines de compétences.

De plus, plusieurs autres « principes » permettent d'articuler au mieux leurs interventions respectives¹⁵.

D'une part, les deux structures se rencontrent environ une fois par trimestre pour faire le point sur les actions menées et leur collaboration. L'association souligne également que ses rencontres avec le personnel du service culture du Parc sont fréquentes lors des réunions réunissant les acteurs culturels du territoire. Scènes et Territoires fait également partie du Comité de suivi de l'action culturelle du Parc ;

D'autre part, sur les territoires où le Parc est vraiment bien implanté, « connu et reconnu », (ex : région du Saulnois), Scènes et Territoires n'intervient en général pas. « *Nous savons que le Parc est là, nous pouvons ainsi nous concentrer sur d'autres zones où il n'y a vraiment rien et qui en ont besoin* ».

Enfin, pour les actions où les deux structures se retrouvent associées il y a un clair partage des tâches. Cette répartition se fait donc « au coup par coup » en fonction des opérations et des associations. Par exemple :

- « *A la table d'un écrivain* » est une manifestation ayant lieu à St Maurice-sous-les-Côtes (Meuse, territoire Parc) un week-end par an et visant à promouvoir la littérature lorraine. Elle est organisée par l'association locale « Foyer Rural », affiliée à « Scènes et Territoires » par l'intermédiaire de sa fédération, et ayant fait appel au Parc pour l'aider à monter ce projet. Le Pnr de Lorraine se charge du volet « spectacle vivant » alors que l'association intervient plus en amont (recherche des écrivains, organisation de leur venue, etc.).
- « *Courant d'art en campagne* » : pour cette manifestation organisée tous les 2 ans au sein du territoire parc, le Pnr de Lorraine se charge de la partie « Arts plastiques » alors que Scènes et Territoires s'occupe des spectacles vivants.

2.1.1.8 Modalités de suivi et d'évaluation de l'action

Les opérations « Jardins à Suivre » et « Caméras des Champs » font chacune l'objet d'un paragraphe dans les rapports d'activité 2002 et 2003 du Pnr de Lorraine, comportant :

- les principaux résultats de fréquentation (nombre total de spectateurs) et de participation (nombre de réalisateurs présents....)
- un bilan qualitatif synthétique.

D'autre part, plusieurs documents de présentation des 2 festivals contiennent des éléments de « bilan » des actions :

- Revue de presse d'une centaine de pages et dossier de présentation (description de l'action, composition du Jury, programmation du festival de l'année n, bilan qualitatif et quantitatif relativement exhaustif de l'année n-1,...) pour « Caméras des Champs » ;

¹⁴ <http://perso.wanadoo.fr/scenesetterritoires/>

¹⁵ Entretien auprès de « Scènes et Territoires »

- Sites Internet de Ville-sur-Yron (<http://perso.wanadoo.fr/villesuryron/accueil.html>), site Internet de la manifestation « Jardins...à suivre » (<http://www.jardins-a-suivre.org/>) ;
- Brochure de présentation de « Jardins...à suivre » disponibles notamment dans les établissements touristiques du Parc, etc...

Il est également important de souligner que, face à un constat de manque d'ouverture vers l'extérieur et vers les autres acteurs culturels du territoire, le Parc a mis en place en 2004 un Comité de Suivi de l'Action Culturelle du Parc. Ce groupe d'experts regroupe une quinzaine de professionnels des différents champs d'intervention culturelle du Parc (programmateur de spectacles vivants, historien, architectes, etc.). Il se réunit une fois par an et donne son avis sur le programme d'actions et les orientations du PNR Lorraine.

2.1.2 Synthèse des résultats

2.1.2.1 Bilan quantitatif 2004

« Caméras des champs »

Depuis sa création, « Caméras des champs » connaît un succès croissant. A titre d'illustration, les données issues du bilan quantitatif du festival 2004 (6ème édition)¹⁶ soulignent :

- 92 documentaires envoyés et 16 sélectionnés, jugés illustratifs des préoccupations actuelles liées à l'évolution du monde rural¹⁷ ;
- projections et débats autour de cinq thèmes de: « campagnes vivantes, campagnes exigeantes », « Monde rural, monde immobile ? », « Chroniques amères d'Amérique du Sud », « Regards engagés, vues partagées » et « produire encore, produire pour qui ? »
- présence de 12 réalisateurs pour les débats ;
- une implication locale de la population : plus de 40 familles et environ une centaine d'habitants de la commune ont participé plus ou moins activement au festival ;
- plus de 600 repas à base de produits locaux et organisés par des restaurateurs de la zone ont été servis sur ces quatre jours.

Fréquentation du 6^{ème} festival « Caméras des champs » 2004

Types d'animations	Fréquentation	en proportion (%)
Compétition documentaire	500	30%
Scolaires	444	27,1%
Projections soirées	380	23,2%
Conférences	120	7,3%
Table ronde	90	5,5%
Lycéens	90	5,5%
Atelier lecture	12	0,7%
Totaux	1 636 personnes	100%

Source : Dossier de présentation du 7^{ème} Festival International du Film Documentaire sur la Ruralité « Caméras des Champs édition 2005 » p.6

¹⁶ Dossier de présentation du 7^{ème} Festival International du Film Documentaire sur la Ruralité (2005) « Caméras des Champs » p. 5 et 6 / <http://perso.wanadoo.fr/villesuryron/accueil.html>

¹⁷ Voir la composition du comité de pilotage en annexe 1

Au final l'édition du festival 2004 a connu une participation de près de 1600 personnes durant les 4 journées de programmation. La fréquentation est en hausse sensible par rapport à la précédente édition avec une forte participation de la population locale qui s'approprie de plus en plus cette manifestation au fil des éditions. On notera également la participation en hausse des agriculteurs du secteur lors des projections et des débats¹⁸.

« Jardins...à suivre »

Pour l'édition 2004 de « **Jardins...à suivre** », 16 jardins ont été créés sur le thème "Histoires de jardins et jardins d'Histoire" mettant en scène et en lumière l'histoire et le patrimoine architectural des diverses communes.

Malheureusement, le jardin de Pont-à-Mousson est le seul site pour lequel il a été possible d'estimer la fréquentation : 12 à 15 000 personnes.

2.1.2.2 Bilan qualitatif

« Caméras des champs »

« Caméras des Champs » est une action qui correspond à la « *philosophie culturelle* » du Parc. Le Pnr de Lorraine ne souhaite pas proposer des « petites formes » des grandes scènes urbaines (dans ces cas là « *il serait plus efficace d'organiser des services de transport et permettre ainsi l'accès à la manne culturelle dans de bonnes conditions* »¹⁹), mais bien de « **développer des actions culturelles ayant un sens pour le territoire et ses habitants** ». C'est-à-dire développer des actions pertinentes pour le territoire, s'appuyant sur ses richesses et ses spécificités endogènes (culturelles, naturelles, historiques, patrimoniales, architecturales, etc...) et contribuant à les mettre en valeur. Cette mise en scène du territoire, doit permettre aux habitants de s'approprier beaucoup plus facilement « *l'œuvre artistique* » et de favoriser la création d'« *habitudes culturelles* ».

Le fort partenariat avec le milieu scolaire permet une réelle sensibilisation des plus jeunes aux problèmes de la ruralité et aux évolutions possibles de leur territoire. Cette action culturelle a donc un caractère transversal (« éducation au patrimoine »).

« Jardins...à suivre »

A titre d'illustration, le rapport d'activité 2002 du PNR Lorraine souligne que « *le jardin de Vic-sur-Seille, davantage parcours-aménagement que jardin plastique, a été le signe d'une reconquête d'un patrimoine médiéval* », le « jardin de la Seille » à Metz, parc urbain, constitue le germe de développement d'un nouveau quartier dont on peut d'ores et déjà apprécier les qualités de composition ». « *Se confirment l'opportunité et la qualité des manifestations organisées autour des jardins et la qualité et l'efficacité du dépliant guide de l'opération. Par contre, la signalétique est à revoir* ».

Pour l'édition 2004, le compte-rendu de l'opération indique que « *à Jarny, la « tonnelle baroque » a permis d'organiser des chantiers de jeunes et a été l'occasion d'une rencontre fructueuse entre les jeunes (adolescents) et l'artiste* ».

¹⁸ Dossier de présentation du 7^{ème} Festival International du Film Documentaire sur la Ruralité (2005) « Caméras des Champs » p. 5 et 6 / <http://perso.wanadoo.fr/villesuryron/accueil.html>

¹⁹ Entretien avec le chargé de mission « culture » du PNRL

2.1.3 Tentative d'évaluation de la valeur ajoutée du Parc

2.1.3.1 Plus-value liée à son implantation sur le territoire : le Parc anime et facilite l'émergence d'action

Une assistance technique aux projets et un encouragement sur les actions

Comme le souligne un artiste ayant travaillé avec le Pnr de Lorraine²⁰ mais aussi avec d'autres organismes sur le territoire sur des actions de culture vivante, la plus-value de l'intervention du Parc est multiple. Contrairement à d'autres organismes susceptibles de gérer et/ou financer ce type de projet, le Parc n'axe pas son intervention sur le financement du projet culturel qui lui est proposé. Il « *intervient en général beaucoup plus en amont* » :

- dans la conception même du projet : le Pnr de Lorraine « *va fréquemment chercher les artistes avec un projet à leur proposer* ;
- dans le montage : il apporte ses compétences techniques notamment dans la recherche des financements nécessaires, ainsi que sa connaissance du terrain afin de coordonner au mieux les différents acteurs du territoire. Les artistes peuvent donc se consacrer à plein temps à la réalisation des actions.

« L'action culturelle du PNRL est importante et même indispensable pour le territoire. Le Parc peut apporter de réelles compétences, en terme de méthodologie notamment, mais aussi et surtout la connaissance et l'expérience du territoire. Il bénéficie en outre de l'écoute des élus ce qui favorise l'émergence de projets et l'appropriation de ces derniers par les habitants. Son action permet de plus une réelle sensibilisation de la population à la culture²¹ ».

Le Parc a donc un rôle de « couveuse ». « Scènes et Territoires » cite à ce titre plusieurs associations culturelles ayant « pris leur envol », ayant acquis leur autonomie et étant aujourd'hui reconnues sur le territoire grâce notamment à l'aide, au « portage », apporté par le Parc.

Une mobilisation des partenaires locaux et des acteurs (artistes)

Le Parc apporte une certaine neutralité permettant de rallier tout type d'acteur autour d'un même projet : « *nous avons besoin d'une entité globale connue et reconnue qui soit d'ici sans être de là* »²².

Grâce à sa connaissance du territoire et à ses réseaux²³, le Parc peut facilement mobiliser les personnes ressources correspondant aux thèmes traités. Pour « caméras des champs », « *dès la première réunion l'ensemble du réseau était autour de la table* », le Parc a réuni, INRA, DRAC, Lycées agricoles, Universitaires, Chambres d'Agricultures, Foyers Ruraux, etc. Pour « Jardins...à suivre » : paysagistes, artistes, pépiniéristes, écoles, riverains, communes, etc.

« Scènes et Territoires » confirme que le Parc a su créer une réelle dynamique locale (économique, sociale, culturelle...) grâce notamment aux réseaux qu'il a mis en place et développés (réseau de communes, d'associations locales, d'acteurs locaux...). La dynamique créée favorise et facilite la mise en place d'actions culturelles ainsi que leur appropriation par la population locale. Il existe sur le territoire du PNRL plusieurs associations et organismes

²⁰ entretien avec un écrivain / metteur en scène ayant travaillé avec le Pnr Lorraine

²¹ entretien avec la DRAC Lorraine

²² entretien avec un écrivain / metteur en scène ayant travaillé avec le Pnr Lorraine

²³ entretien avec la chargée de mission du Parc

(« Scènes et Territoires », Foyers Ruraux, MJC...) ayant le même objectif de « démocratisation culturelle » (apport de la Culture aux populations rurales sous une forme leur permettant de se l'approprier) et le même rôle de médiation (aide au montage des projets, conseil, etc...) que celui du parc.

Mais le Pnr de Lorraine, de par la pluralité de son action sur le territoire semble avoir plus facilement accès aux responsables locaux : le Parc est « *un interlocuteur reconnu et habituel des élus et des acteurs locaux ... il a plus de « poids » que les autres organismes ce qui favorise l'émergence des actions culturelles portées par le parc et leur appropriation par les habitants*²⁴ ». Malgré tout, il peut encore renforcer sa coopération avec d'autres structures et organismes culturels du territoire, « *jusqu'à présent peu effective* » selon le témoignage de la DRAC Lorraine.

Deux projets ancrés et transversaux à plusieurs thématiques

Le PNRL apporte des compétences techniques multiples au projet et permet d'en faire un vrai projet transversal. Ainsi dans les deux actions étudiées se mêlent les dimensions environnementales, paysagères, patrimoniales, historiques, éducatives, culturelles, etc. Plusieurs chargés de missions du Parc interviennent.

Une implication de la population

« Jardins...à suivre » est un bon exemple d'implication de la population locale dans la mise en place d'une action culturelle : participation des habitants à la sélection des artistes, accueil des artistes dans des familles des communes participantes, etc. Le but étant que les habitants se familiarisent avec les artistes, avec leurs œuvres et acquièrent de ce fait une certaine « habitude culturelle ». De plus une appropriation des actions menées par la population locale garantit une certaine pérennité des œuvres réalisées.

« A Bruville, les villageois étaient sceptiques au départ de cette opération. L'implantation de bambous rouges au calvaire posait question. Puis les habitants se sont appropriés le projet petit à petit avec beaucoup de pédagogie de l'artiste et de la municipalité, finalement les familles sont satisfaites. [...] Cette réalisation a permis aussi aux habitants de porter un regard neuf sur le patrimoine : à propos du lavoir « Je n'avais pas vu que c'était si beau »²⁵ »

Pour son travail avec des Parcs naturels luxembourgeois

L'opération « Jardins...à suivre » a acquis une dimension internationale. Elle fait l'objet d'une coopération entre le Parc Naturel Régional de Lorraine et les parcs naturels de l'Our et de la Haute-Sûre au Luxembourg.

2.1.3.2 Le caractère innovant de l'action

Caméras des Champs

Outre l'originalité de l'action (un festival documentaire sur la ruralité en milieu rural), cette opération a été intégrée à un projet plus vaste visant l'implication des habitants du territoire (en tant qu'acteurs du projet et spectateurs). Cela illustre le rôle du PNR comme territoire d'expérimentation de la participation des habitants (cf analyse de ce point en fin du rapport tome I).

Jardins à suivre

²⁴ Entretien avec la DRAC Lorraine

²⁵ Compte rendu 2004 de l'opération « Jardins...à suivre »

Si d'autres initiatives existent au plan national (le festival des jardins de Chaumont-sur-Loire en est à sa 14^{ème} édition), l'opération est originale en France (les Rendez-vous des jardins en est à sa 3^{ème} édition et concerne 1500 jardins en France alors que Jardins à suivre existent depuis 2000). Cette opération présente d'autres originalités compte tenu son caractère transfrontalier (coopération avec le Luxembourg), de la mise en place d'une médiation originale entre patrimoine local, création artistique et environnement. Le partenariat mis en place pour cette opération et l'implication des habitants présentent également un caractère innovant : partenariat transversal entre riverains, écoles, communes, intervenants sur le paysage, pépiniéristes, horticulteurs, implication directe des habitants... Les créations artistiques végétales qui permettent de mettre en valeur et de redécouvrir le patrimoine local, sont aussi destinées à perdurer).

2.1.4 Entretiens réalisés

Structure	Nom	Fonction	Date entretien
PNR Lorraine	M. GEORGES	Chargé de mission « Culture et Patrimoine »	16.02.05
PNR Lorraine	Mme. CLOSE	Chargée de mission « Médiation culturelle »	23.02.05
DRAC Lorraine	Mme. OGNIER	Chargée de mission « Affaires internationales et développement territorial »	02.03.05
Ecrivain, metteur en scène	Mme. RENGADE	A travaillé avec le PNRL et d'autres structures culturelles du territoire	31.03.05
Scènes et Territoires	M. SIDRE	Directeur artistique, chargé de mission culturel	23.05.05

2.2 Mutualisation de la fonction de conservation dans les musées (Parc Naturel Régional des Vosges du Nord)

2.2.1 Résumé de l'action

2.2.1.1 Historique et contexte

Depuis plus de vingt ans, le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord mène une politique muséographique active au sein de son territoire²⁶. Au début des années 90, il constate la nécessité de mettre en valeur les musées présents sur son périmètre. Ces derniers sont essentiellement gérés par des communes ou associations ne possédant pas les moyens suffisants pour embaucher un conservateur et mettre en œuvre une réelle « politique » de conservation.

Par ailleurs, la nouvelle loi relative aux musées de France promulguée le 4 janvier 2002²⁷ crée un label « Musées de France » et des dispositions fiscales nouvelles. Ce texte de loi intègre et approfondi la logique de décentralisation culturelle. Il précise pour la première fois la règle du jeu applicable aux relations entre l'Etat et les collectivités locales et organise le transfert de la propriété aux collectivités territoriales des dépôts de l'Etat antérieurs à 1910²⁸.

Son article 6 dispose que « les activités scientifiques des musées de France sont assurées sous la responsabilité de professionnels présentant des qualifications définies par décret en Conseil d'État ». C'est cet article qui fonde l'exigence de qualification des personnels scientifiques des musées de France (condition d'obtention et de maintien du label).

Enfin, aux termes de l'article 7 (deuxième alinéa) de la loi, « chaque musée de France dispose d'un service ayant en charge les actions d'accueil des publics, de diffusion, d'animation et de médiation culturelle. Ces actions sont assurées par des personnels qualifiés²⁹ ».

Dans ce contexte, le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, soutenu par la région Alsace (« la Région ayant décidé que le Parc serait le fer de lance de la politique régionale en matière de conservation »³⁰) a mis en place en 1994 un système original de mutualisation de la fonction de conservation.

2.2.1.2 Contenu et objectifs

La gestion – conservation des collections d'objets des musées du territoire du Parc constitue un objectif majeur de la Conservation. Cette dernière nécessite des moyens très importants, inscrits dans la durée³¹.

Mise en place en 1994, la Conservation expérimente un mode original de mutualisation et de mise en réseau entre 16 équipements volontaires du Parc.

Le but principal est de permettre aux équipements participant à cette opération de bénéficier d'un personnel scientifique qualifié « partagé », embauché grâce à la mutualisation des moyens financiers.

²⁶ Entretien auprès de la Chargée de Mission Parc et du directeur des Musées Locaux d'Alsace

²⁷ LOI no 2002-5 du 4 janvier 2002

²⁸ <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/loi/musees/principales-dispo.htm>

²⁹ <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/24/MENR0401195C.htm>

³⁰ Entretien avec le chargé de mission Parc de la Région Alsace

³¹ Rapport d'activités 2003

Son objectif est double³² :

- « Objectif individuel » (par équipement) : garantir la qualité des projets muséographiques dans le cadre des exigences de la Direction des Musées de France (DMF), en liaison avec les acteurs locaux (« assurer l'inventaire, la connaissance, le suivi et la pérennité des collections »);
- « Objectif transversal » (à l'échelle du réseau) : situer chaque équipement dans un réseau à une échelle territoriale de solidarité pertinente.

Les 16 équipements concernés par ce dispositif représentent environ 80% des musées et expositions permanentes du Parc. Ils se caractérisent par une forte hétérogénéité³³ :

- Thématiques : Histoire, Arts et Traditions Populaires, Techniques
- Statuts : Avec ou sans collection d'objets ; Musées de France (ancien musées contrôlés) ou non ; Associatif ou municipal.
- Fonctionnement : Avec ou sans permanent ; Bénévolat présent, mais fragilisé
- Taille de la fréquentation : de 800 à 25 000 visiteurs par an

NB : Les 20% restants correspondent à des équipements appartenant à des communes bénéficiant des moyens financiers suffisants pour contractualiser son propre personnel ou à des structures pour lesquelles le processus de mutualisation de la fonction de conservation ne semble pas pertinent (pas de collection, pas de suivi ...)³⁴ .

2.2.1.3 Public cible

Les musées et expositions permanentes du territoire Parc s'adresse à un public large, local ou extérieur au territoire, spécialisé ou non.

2.2.1.4 Place dans la Charte du PNR

Objectif 4 : « contribuer au développement culturel »

2.2.1.5 Fonctionnement

Le Parc a été à l'origine de cette action et a assuré sa mise en place. Aujourd'hui, il se charge essentiellement du volet administratif et organisationnel.

Les communes adhérentes s'engagent à participer financièrement à la mutualisation de la fonction de conservation et délègue volontairement leur « compétence Musée » au Sycoparc dans le cadre de ses statuts (à l'exclusion de la gestion financière des équipements).

Ce dispositif s'appuie sur les 4 principes³⁵ :

- la responsabilité des communes ;
- la mutualisation des coûts ;
- la proximité de l'équipe de conservation ;

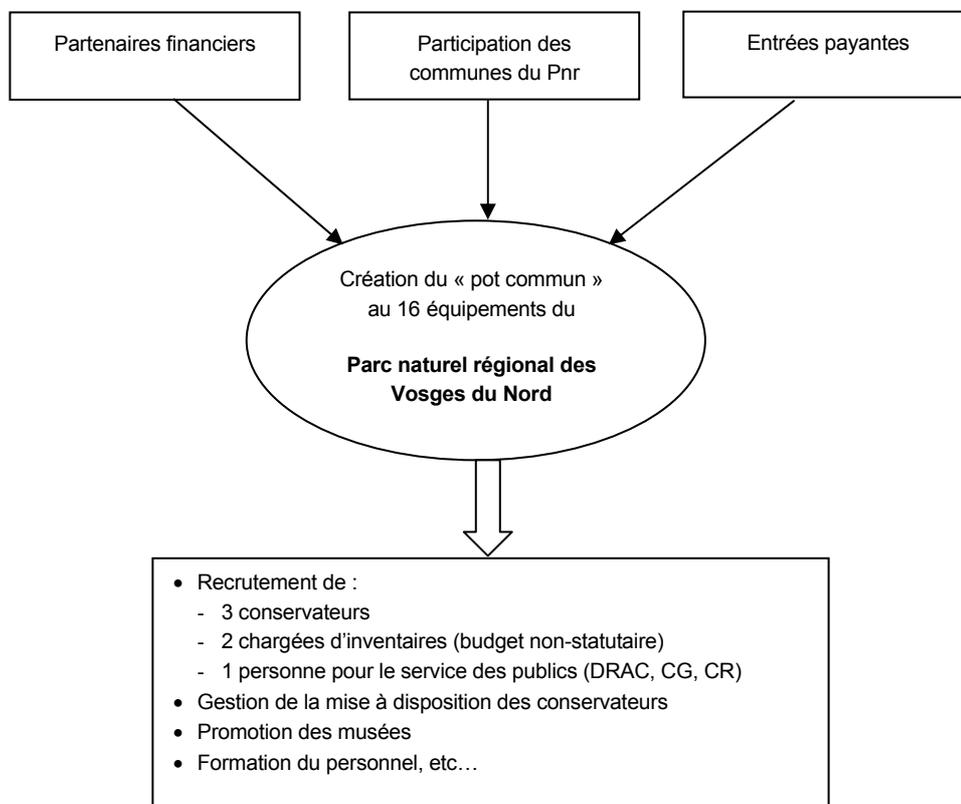
³² Power point « La Conservation des musées et sites patrimoniaux » PNR Vosges du Nord et entretien avec la Chargée de Mission Parc

³³ Power point « La Conservation des musées et sites patrimoniaux » PNR Vosges du Nord

³⁴ Entretien avec la chargée de mission Parc

³⁵ Power point « La Conservation des musées et sites patrimoniaux » PNR Vosges du Nord

- l'intégration à l'équipe technique Sycoparc (insertion dans la pluridisciplinarité de l'équipe technique du Parc).



A titre d'information le rôle d'un conservateur est d'assurer des missions comme :

- la connaissance (inventaires : réalisation de fiche d'inventaire, intégration des fiches dans une base de données communes), suivi et pérennisation des collections ;
- la conception, mise en place de projets scientifiques et culturels autour des musées ;
- le rapport avec le public, l'animation et promotion des équipements ;
- le lien avec la recherche ;
- Etc.

2.2.1.6 Partenariat

Maîtrise d'ouvrage

Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord est maître d'ouvrage de l'opération de mutualisation de la fonction de conservation.

Dans le cadre de cette mutualisation, des actions sont mises en place. Le Parc n'en est pas forcément maître d'ouvrage (MO : communes, associations...propriétaires des musées), mais il y participe toujours en tant qu'accompagnateur du projet.

Partenariat financier

Budget 2004 : 135 200 €³⁶

Financeurs	Montant (€)	%age
Conseil Général du Bas-Rhin	30 000	22,2
Conseil Général de la Moselle	21 500	16
Communes concernées	73 600 ⁽¹⁾	54,4
Entrées des Musées ⁽²⁾	10 100 ⁽²⁾	7,4
TOTAL	135 200	100

(1) Fonction du nombre d'habitants de la commune. En moyenne 2,04 € par habitant

(2) 0,15 € par entrée payante

Partenariat avec les autres acteurs

Le Conseil Général du Bas-Rhin ne possède pas de musées. Il intervient cependant en tant que financeur auprès des musées de son territoire [Musées de France ou pas] (aide à l'investissement, aide à la restructuration...). Ses relations avec le Parc se font « au coup par coup, » en fonction des projets sur lesquels intervient le cofinancement du CG, « environ 1 fois tous les 4 à 5 mois »³⁷.

Il y a peu, le Conseil Général du Bas-Rhin et le Parc ont signé la « convention de partenariat pour le développement de la conservation des musées et sites patrimoniaux du Pnr des Vosges du Nord ». Cette convention triennale définit notamment les modalités de cofinancement entre les 2 organismes.

2.2.1.7 Modalités de suivi et d'évaluation de l'action

A notre connaissance la Conservation des Musées et Sites Patrimoniaux du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord fait l'objet d'un compte rendu dans les Rapports d'activités 2001, 2002 et 2003 : présentation rapide de l'opération et état d'avancement.

De plus, le Conseil Général du Bas-Rhin souligne que cette démarche fait l'objet, depuis 2 ou 3 ans, d'une réunion bilan annuelle organisée par le PNR et visant à présenter l'opération ainsi que l'état d'avancement des divers projets. Cette réunion regroupe les responsables des musées, les financeurs, les collectivités, etc. « *Le Parc communique beaucoup plus* ».

³⁶ Power point de présentation « La Conservation des musées et sites patrimoniaux » PNR Vosges du Nord

³⁷ Entretien avec le CG du Bas - Rhin

2.2.2 Synthèse des résultats

2.2.2.1 Bilan quantitatif

- 16 équipements mis en réseau
- 3 conservateurs, 2 chargées d'inventaires et 1 personne pour le service des publics ont été engagés (travail à plein temps).

Ce dispositif permet aux musées participants de **se partager 3 personnes qualifiées** (conservateurs en chefs) pour travailler à la conservation des collections, à leur présentation au public, à l'animation et à la promotion de ces équipements³⁸.

Selon l'Association des Musées Locaux d'Alsace, la mise en place de cette opération n'aurait pas directement joué sur la fréquentation des musées participants. En effet, la fréquentation d'un musée serait directement liée au dynamisme de la commune qui en est propriétaire. Le parc aurait cependant contribué, grâce à la politique muséographique mise en place, à insuffler une dynamique globale des acteurs du réseau.

NB : nous n'avons pu disposer de données statistiques sur la fréquentation des 16 musées, leurs nombre d'objets

2.2.2.2 Bilan qualitatif

Le PNR a mis en place un véritable projet culturel muséographique sur le territoire du Parc. C'est une réponse concrète en milieu rural apportée aux besoins des petites communes en terme de conservation et de mise en valeur de leur patrimoine.

La mutualisation de moyens a notamment permis, en partenariat étroit avec les communes et les associations :

- de professionnaliser l'inventaire des collections : amélioration de la connaissance et donc de la valorisation des collections
- de créer ou rénover des musées (plusieurs autres projets sont en cours) ;
- d'expérimenter des actions collectives à l'échelle du réseau (promotion, formation ...)

Malgré les difficultés d'un travail en réseau, les résultats semblent démontrer l'utilité d'une telle mutualisation pour la survie des musées du milieu rural³⁹. Ce principe solidaire permet le développement d'une professionnalisation de l'offre et la création de synergies :

- mise en place d'une méthode commune d'inventaire ;
- création d'une base de données contenant les collections de l'ensemble des musées ;
- mise en place d'actions telles que « Tickets de la découverte » ou « amuse-musées » où l'on peut visiter l'ensemble des musées (augmentation de l'offre) y compris en famille ;
- mise en place de formation : professionnalisation des acteurs sur l'ensemble du territoire Parc « *acquisition de connaissance de base au titre de la conservation* »⁴⁰ ;
- échange entre les acteurs du territoire, etc...

De plus, cette mutualisation permet :

³⁸ <http://www.parc-vosges-nord.fr>

³⁹ <http://www.parc-vosges-nord.fr>

⁴⁰ Entretien avec le Conseil Général du Bas - Rhin

- de mettre à disposition des Musées de France et des musées ne bénéficiant pas de ce label, les mêmes moyens. En effet, seuls les premiers peuvent bénéficier de subventions de l'Etat. Ce système met donc à disposition des petits musées locaux du territoire des moyens auxquels ils n'auraient pas pu avoir accès autrement.
- chaque musée faisant parti du réseau peut bénéficier d'un conservateur à moindre coût : les Musées de France ne possédant pas les fonds nécessaires pour engager un conservateur peuvent conserver leur label.
- une prise de conscience de la part des communes ou associations propriétaires des musées de l'intérêt de la conservation « *ce qui n'est pas forcément le cas pour les musées hors Parc* »⁴¹.

Elle favorise également :

- la pérennisation des structures : professionnalisation des acteurs (« *associations souvent vieillissantes* ») et mise en place d'une stratégie commune.
- la diffusion de la politique régionale en matière de conservation : à travers cette opération, la région Alsace souhaite que le Pnr Vosges du Nord « *prêche la bonne parole* » auprès des autres musées Alsaciens, qu'il diffuse la politique régionale (conservation, mise en réseau, valorisation commune du patrimoine culturel, etc.)

L'Association des Musées Locaux d'Alsace souligne le « *bilan très positif engendré par la mise en place de ce système de conservation : mise à disposition d'un personnel qualifié et compétent, dynamique de réseau, conservation du label de France pour les musées en bénéficiant mais dont la municipalité ne pouvait financer un poste de conservateur (cause de perte du label), etc* »...

2.2.2.3 Perspectives

Le Parc poursuit d'autres projets, partie intégrante ou fruits de l'opération de mutualisation afin de valoriser le patrimoine culturel muséographique du territoire et favoriser le tourisme et l'éducation au patrimoine. A titre d'exemple « *Musées virtuels* » : mise en réseau virtuelle de toutes les collections des musées du réseau, avec accès Internet prévu...

Le Conseil Général possédait jusqu'en 2003 un conservateur qui était un référent pour tous les musées du territoire « *les musées savaient qu'il était à leur disposition pour tout ce qui touchait à la conservation* »⁴². Le conservateur intervenait sur demande des musées. Suite à son départ à la retraite, le Conseil Général mène une réflexion sur la création d'un centre d'interprétation du patrimoine (centre de synthèse) qui serait une autre forme de mutualisation. Le CG « *souhaite aller plus loin* » et ne souhaite pas mener sa politique de conservation par l'embauche de conservateur « *ce n'est pas évident en terme d'impacts* ».

2.2.3 Valeur ajoutée du Parc et spécificités d'action

2.2.3.1 Plus value

Selon les témoignages recueillis, si le Parc ne soutenait pas ce projet, il n'existerait pas aujourd'hui.

Comme le souligne le Directeur des Musées Locaux d'Alsace la mise en place de cette opération a permis de sauvegarder la majeure partie des musées du parc. Si ce projet n'avait

⁴¹ Entretien avec le Conseil Général du Bas-Rhin

⁴² Entretien avec le Conseil Général du Bas-Rhin

pas vu le jour la situation des musées sur le territoire du Parc ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. En effet, la plupart des musées aurait disparu ou « vivoterait » avec très peu de moyens pour conserver ou valoriser leur collection.

Plus en détails, il ressort de l'ensemble des entretiens menés dans le cadre de cette étude de cas que sans ce projet :

- la plupart des petits musées thématiques du territoire n'existeraient plus. Un grand nombre d'entre eux ne possèdent pas les moyens financiers et humains nécessaires pour assurer la conservation, valorisation et promotion de leur collection.
- l'impossibilité financière d'embaucher un conservateur qualifié (diplôme d'état) aurait entraîné pour beaucoup de Musées de France la perte de leur label. L'attribution et conservation de ce label étant conditionnée, depuis les évolutions législatives de 2002, à la présence de professionnel qualifié.
- beaucoup des musées du territoire « vivoteraient », sans réellement valoriser leur collection, sans réelle stratégie et communication et sans bénéficier d'un « effet de réseau »
- il n'y aurait pas eu professionnalisation des acteurs et donc pérennisation de l'activité de conservation.

Une inscription territoriale forte

Le Parc développe une politique muséographique sur son territoire depuis plus de 20 ans. En 1975 le PNR des Vosges du Nord a mis en place un travail de collaboration avec ses musées : interventions sur la création des équipements, leur suivi, l'aide à leur restauration, etc. Cette histoire commune permet au Parc de bien connaître les équipements présents sur son territoire (leurs besoins et nécessités) et d'être identifié comme un acteur à part entière dans ce domaine. La chargée de mission du Parc ainsi que l'Association des Musées Locaux d'Alsace soulignent que la mise en place de cette opération et son succès n'ont été possibles que grâce à l'existence de cette histoire commune et à la confiance mutuelle qui en découle. La connaissance que le Parc a de son territoire et de ses acteurs locaux, fait de lui un intermédiaire intéressant entre établissements, communes, collectivités locales et population.

Une approche transversale supplémentaire

Le Conseil Général interrogé souligne l'importance et l'originalité de l'approche transversale du Parc. Le Parc apporte à cette opération de mutualisation de la fonction de conservation une dimension environnementale et surtout touristique très intéressante. Il ne sacrifie pas le côté touristique pour le côté culturel, ce qui peut arriver. Cette approche « grand public » permet un accès aux musées un peu moins « confidentiel » ... « cette opération permet aux Parcs de se positionner d'une autre façon, on se rend compte que le Parc s'est autre chose que l'aspect milieu naturel ».

2.2.3.2 Le caractère innovant de l'action

Lors de sa création en 1994 cette opération avait valeur d'expérimentation. C'était en effet la première fois au plan national qu'un tel système de mutualisation de la fonction de conservation était mis en place.

Ce système de gestion et valorisation patrimoniale est original dans sa conception et dans sa mise en œuvre (équipes de professionnels financés par de multiples contributeurs sur différents lieux et équipements muséographiques).

Plus de 10 ans après sa mise en place, l'innovation de départ s'estompe nécessairement. L'innovation ne peut venir que du renouvellement des « produits » (nouvelles offres touristiques, développement de partenariats en terme de recherche avec des universitaires, valorisation des collections privées,...), du partenariat (apport financier du mécénat par exemple) ou du transfert d'expérience. En la matière, différentes initiatives ont été menées par d'autres Pnr mais sans grands résultats, « *la politique régionale n'est pas la même partout* »⁴³. Le Pnr des Vosges du Nord est donc probablement l'un des rares à avoir mis en place à cette échelle un tel système de gestion et valorisation du patrimoine local.

2.2.4 Entretiens réalisés

Structure	Nom	Fonction	Date entretien
Association des musées locaux d'Alsace	M. Bruum	Directeur	26/05/05
PNR Vosges du Nord	Mme Roelens Duchamp	Chargée de Mission Conservation	24/05/05
Région Alsace	M. Rascalon	Chargé de mission PNR de la région Alsace	20/05/05
Conseil Général du Bas-Rhin	Mme Reeb	Chef de projet chargé de la politique muséographique du département	03/06/05

⁴³ Entretien avec le chargé de mission Pnr de la région Alsace

3 Thème « urbanisme et paysage »

3.1 Les Atlas Communaux (Parc naturel régional de Lorraine)

3.1.1 Résumé de l'action

3.1.1.1 Historique

Depuis 1993, le Parc s'est doté d'un Système d'Information Géographique associant des logiciels de cartographie (ArcView) à différentes bases de données géographiques d'administrations nationales et régionales (DIREN Lorraine, IGN, AERM, BRGM, etc.) pour mieux connaître, gérer et communiquer sur son territoire⁴⁴.

La production de ces atlas s'intègre dans le programme « SIG - Atlas communal » du Parc.

3.1.1.2 Contenu et objectifs

Le programme "Observatoire du patrimoine naturel" permet de produire des atlas communaux. Ces atlas, réalisés gratuitement pour toutes les communes adhérentes du Sycoparc, ont pour but de réaliser l'inventaire du patrimoine naturel écologique (milieu, faune, flore) de chaque commune du Parc et d'attribuer des intérêts écologiques pour l'ensemble des secteurs du territoire.

Chaque Atlas se compose de 4 types de cartes :

- occupation du sol,
- typologie des milieux,
- périmètres et zones d'inventaires,
- intérêts écologiques.

et d'un dossier contenant : la méthodologie de constitution de l'atlas, la liste des espèces protégées présentes sur la commune, des fiches synthétiques explicatives (« qu'est qu'une prairie humide », etc.), liste des procédures (définition d'une ZNIEFF, etc.), etc. Chaque atlas est fait en 9 exemplaires dont un est en libre consultation à la mairie. Le document de synthèse est remis en Mairie lors d'une restitution publique (conférence & diaporama).

L'objectif de ce programme est de mettre à disposition des élus et gestionnaires des espaces communaux, un outil d'aide à la décision pour la gestion du patrimoine naturel, afin d'aider les communes à clarifier leur choix de gestion et d'aménagement de leurs espaces (PLU, plans de gestion, remembrement, tracé LGV ...) et à mieux maîtriser l'évolution de leur territoire. Par ailleurs, le SIG - Atlas communal a vocation à être un outil de communication par sa vocation de sensibilisation des habitants et élus à leur patrimoine naturel écologique commun (richesses naturels floristiques et faunistiques).

⁴⁴ <http://www.Pnr-lorraine.com/environnement/sig/sig-accueil.php>

La zone ouest du Parc a été totalement inventoriée en 2003. La réalisation des atlas de la zone a débuté en 2000 en utilisant une méthode de télé-détection.

3.1.1.3 Public cible

En premier lieu les élus locaux, car l'atlas est un outil d'aide à la décision et à la gestion de la réglementation de l'occupation de l'espace autant que de connaissance. Puis les habitants, gestionnaires, partenaires à la recherche de ce type de données.

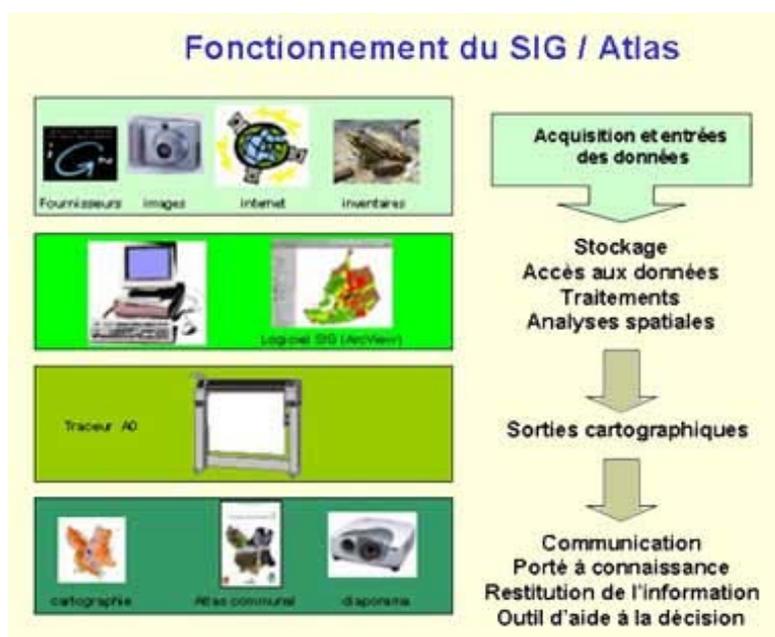
3.1.1.4 Place dans la Charte du PNR

« Axe » I . Des milieux naturels, des paysages originaux et remarquables » mais aussi axe II. « Les hommes et leurs activités ».

De plus, cette opération répond à la mission importante des Parcs naturels régionaux de valoriser et protéger l'environnement fixé par le Décret de 1994.

3.1.1.5 Fonctionnement

Le Parc est maître d'ouvrage de cette opération. Depuis 1993, 3 à 4 chargés de mission travaillaient à temps plein sur cette action. Suite à un changement d'équipe en 1996, ils ne sont plus que deux. De plus, chaque année une quinzaine de stagiaires sont recrutés pour une durée d'environ 6 mois afin de réaliser les inventaires de terrain (ce qui nécessite un important travail d'encadrement). Pour la réalisation des Atlas du secteur est du Parc, le nombre de stagiaires tend à diminuer du fait de la nouvelle méthodologie utilisée (imagerie satellitaire).



Source : <http://www.Pnr-lorraine.com/environnement/sig/sig-accueil.php>

Le Parc souligne que le coût financier de la récupération de la donnée et du travail d'inventaire sur l'ensemble du territoire du Parc avait été sous-estimé au départ. Aujourd'hui, la réalisation

des atlas sur les zones non couvertes ainsi que l'actualisation progressive des données sur les zones déjà couvertes occupent une place parmi les plus importantes dans les budgets des programmes annuels des Parcs.

3.1.1.6 Modalités de suivi et d'évaluation de l'action

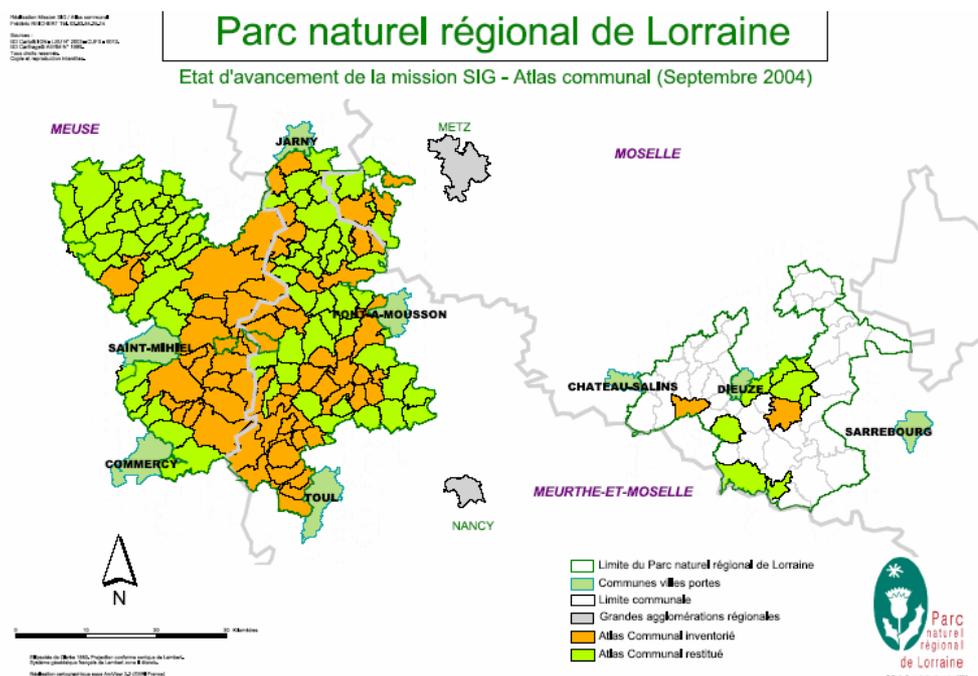
Le Parc Naturel Régional de Lorraine est en train de réaliser une évaluation de l'action : « nous avons décidé de réaliser une **enquête d'évaluation** sur le programme observatoire du patrimoine naturel qui a pour objet d'améliorer et de perfectionner l'outil Atlas communal. [...] Ce questionnaire a été adressé aux utilisateurs principaux des atlas communaux, à savoir les maires des communes dont les documents de synthèse sont restitués et disponibles en Mairie. »⁴⁵.

3.1.2 Synthèse des résultats

3.1.2.1 Bilan quantitatif

Depuis une dizaine d'année, 69 communes sur 188 adhérentes ont bénéficié d'un inventaire et d'une restitution sous forme d'atlas.

Voir carte : <http://www.Pnr-lorraine.com/environnement/sig/sig-avancement.php>



Source : PNR Lorraine

⁴⁵ <http://www.Pnr-lorraine.com/environnement/sig/sig-actualite.php>

3.1.2.2 Bilan qualitatif

Ces « Atlas communaux » ont permis au Parc de devenir un important centre de ressources naturaliste du territoire (bureau d'études, étudiants...fréquentent régulièrement le Parc). Il s'agit d'une action-phare du Parc, reconnue comme très utile par les utilisateurs interrogés. Mais un certain nombre de difficultés ont émaillé l'histoire des atlas, dont certaines ne sont pas résolues aujourd'hui :

- la sous-estimation initiale du temps nécessaire à la réalisation de l'Atlas, et donc des moyens financiers correspondants,
- le décalage entre le moment de l'inventaire et de la restitution aux communes, qui peut être long,
- le problème de la mise à jour des données : l'actualisation est preneuse de temps, mais constitue une activité récurrente et nécessaire à la survie des atlas comme outil de prise de décision donnant une image la plus fidèle possible du territoire.

3.1.2.3 Perspectives

L'ensemble des communes du Parc devrait posséder leur Atlas fin 2007.

Bien que pertinente et placée au cœur de la mission du Parc, de réelles questions semblent donc se poser sur cette opération et notamment son rapport coût / utilité :

- la question du coût (faut-il entrevoir une participation active du milieu associatif environnemental bénévole, cibler sur des territoires à enjeux majeurs dans les communes, ...);
- la question des calendriers de production, des 1ères versions et de leurs mises à jour (une actualisation des atlas est prévue tous les 10 ans sur la base d'images satellite)
- la question de la promotion puis de l'utilisation de cette base importante d'information (faut-il changer de nom car il s'agit davantage d'un atlas de la thématique de l'environnement ou bien élargir à des données plus opérationnels sur l'habitat, l'économie, ... ?)
- la question de la diffusion des données issues des atlas : la valorisation des données grâce à internet sous l'angle de la mise en ligne des cartes contribuera-telle fortement à l'appropriation de l'outil ?

Mais au final, cette base de connaissance pourrait constituer un état des lieux important lors de la révision de la charte.

3.1.3 Valeur ajoutée du Parc et spécificités d'action

3.1.3.1 Plus-value de l'existence des atlas

Selon le témoignage du chargé de mission du Pnr, les atlas ont été à la source de beaucoup d'autres actions du Parc (base transversale) : le programme de renaturation est par exemple basée sur les atlas.

Selon les collectivités enquêtées, ces atlas servent surtout de « bases documentaires » aux bureaux d'études ou autres structures qui réalisent des projets sur leur territoire. Pour exemple, beaucoup de communes ont utilisé leur atlas dans le cadre d'une révision ou une modification de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou d'autres projets d'aménagement. Les documents cartographiques élaborés dans différents formats (A1, A3, A4) permettent de repérer rapidement les principaux enjeux du territoire.

Même si certains élus transmettent les atlas pour information à certains habitants du territoire (en particulier aux agriculteurs car ils sont considérés comme les principaux « acteurs du paysage »), la diffusion de cette information reste limitée. Une partie importante de la population ne connaît pas l'existence de ces documents, alors que l'information et la sensibilisation des habitants étaient un des objectifs initiaux des Atlas.

3.1.3.2 Plus-value de l'intervention du Parc

Le chargé de mission Parc précise : *« nous étions les seuls à avoir les compétences nécessaires pour réaliser ces atlas. De plus, compte tenu des moyens nécessaires, un organisme extérieur au territoire aurait eu des difficultés à se lancer dans une telle opération ».*

Il est donc probable que compte tenu du budget et du temps investi, sans le Parc, cette action n'aurait pas été lancée, ou dans tous les cas, avec une ampleur moindre (échantillon de zones couvertes, actualisation plus espacée...), les communes ayant rarement les moyens financiers et techniques de se lancer dans un programme de type SIG d'une telle ampleur.

Certaines communes (et notamment celles interrogées) soulignent qu'elles n'ont pas toujours les moyens pour « faire vivre » ces Atlas et assurer une animation auprès des habitants afin de les sensibiliser sur patrimoine naturel de leur territoire : sur ce point, un appui du PNR semble se justifier et est attendu.

3.1.3.3 Le caractère innovant de l'action

Un outil d'aide à la décision innovant ... à l'origine

L'opération n'est pas innovante en soit. Elle l'était techniquement et conceptuellement à son lancement (les méthodes autour des SIG ont connu un développement en France au début des années 90 avant de devenir un standard au début des années 2000), via notamment l'utilisation des méthodes et techniques de collecte et gestion des données géographiques numérisées et géo-référencées (sur la base de normes internationales).

Partant du constat fait en 2005 (globalement, une action intéressante et utile mais peu efficiente⁴⁶), l'innovation viendrait ici de la recherche d'une autre modalité (ou méthode de travail) capable de satisfaire aux mêmes objectifs de connaissance et d'aide aux communes dans leur fonction de gestion de l'espace, mais selon des modalités plus souples et moins coûteuses et donc plus appropriées.

⁴⁶ rapport entre les moyens investis et les résultats

3.1.4 Entretiens réalisés

Structure	Nom	Fonction	Date entretien
PNR Lorraine	M. Reichert	Chargé de mission	
Mairie de Ville sur Yron	M. Guilhen	Maire	18/05/05
Mairie de Ancy sur Moselle	Mme Philippe	Responsable Habitat	20/05/05

3.2 La « boîte à outils paysage » (Parc naturel régional des Ballons des Vosges)

3.2.1 Résumé de l'action

3.2.1.1 Contenu et objectifs

Le PNRBV développe depuis plus de 10 ans une politique en matière paysagère.

La boîte à outils « paysage » est surtout utilisée par les collectivités qui désirent concevoir un Plan paysage sur leur territoire. Elle apporte des informations techniques et financières en direction des techniciens et élus. Selon les usagers, il s'agit d'un « document de référence » essentiel, pour les élus et techniciens d'un territoire. Elle indique « la marche à suivre » pour mettre en œuvre une politique en faveur des paysages et de l'environnement.

Elle constitue le prolongement du document « la charte paysagère, outil d'aménagement de l'espace intercommunal » (la Documentation Française) et s'adresse donc aux groupements intercommunaux qui ont déjà mené une réflexion approfondie sur le territoire et défini un projet pour leur paysage.



3.2.1.2 Public cible

Il s'agit principalement des particuliers développant un projet immobilier, mais aussi des porteurs de projets publics portant des projets d'aménagement.

3.2.1.3 Place dans la Charte du PNR

Dans l'« OBJECTIF 2 : Maintenir des paysages ouverts et des espaces de qualité », Axe 3 : « Aide aux communes et à leur groupement pour la qualité des paysages, de l'architecture et des espaces urbains » et axe 4 : « Contenir la croissance urbaine ».

3.2.1.4 Fonctionnement

Une personne est chargée de mission « paysage » au PNR. Son rôle consiste notamment à promouvoir l'utilisation de la « boîte à outils » paysage, de travailler sur le suivi des plans de paysage et des contrats de paysage (Région / Etat / CG / communautés de communes / PNR)...

3.2.1.5 Partenariat

Un partenariat est développé avec le CG Haut-Rhin qui est supposé pouvoir « prendre le relais » de l'utilisation de la Boite à outils avec son outil GERPLAN (voir ci-dessous : autres expériences).

3.2.1.6 Modalités de suivi et d'évaluation de l'action

Les actions paysagères font l'objet d'un paragraphe dans les rapports d'activité du Parc, annuels et pluriannuels, indiquant par exemple le nombre de structures ayant utilisé la « boîte à outils », sur quels territoires, pour quels types d'actions paysagères en particulier...

3.2.2 Synthèse des résultats

3.2.2.1 Bilan

Le Parc souligne que l'idée est de susciter des micro-projets qui, au final, construisent un projet paysager global à l'échelle du Parc.

En Lorraine, l'AREL et la DIREN ont un projet d'inscription d'un programme « plan de paysage » dans le CPER, qui pourrait s'inspirer des enseignements de l'utilisation de la boîte à outils. En Alsace, la Région prévoit de travailler sur le paysage dans les zones de montagne (renforcer l'identité locale dans une optique de lutte contre la déprise), avec éventuellement la même démarche d'exploitation des enseignements de l'action du Parc. En Franche-Comté, le travail porte sur des atlas paysagers mais de manière peu avancée à ce jour (phase de recherche de stratégie); les enseignements de la boîte à outils pourraient alimenter la définition de cette stratégie.

Un lien est fait également entre paysage et agriculture : il y a une qualité paysagère quand il y a un minimum d'agriculture sur le terrain, pour le maintien de paysages ouverts. 680 hectares de terres ont été réouvertes.

De manière plus qualitative, l'un des attendus qualitatifs de l'utilisation de la boîte à outils par les particuliers est de développer chez eux une conscience, une responsabilité liée à leur présence dans le Parc, en matière de préservation du paysage. Un tel suivi n'est pas réalisé par le Parc, il est donc difficile de porter une appréciation sur ce point.

3.2.2.2 Perspectives

Malgré l'intérêt affiché pour l'outil, et pour gagner en efficacité, l'actualisation des informations contenues dans la boîte à outils est jugée importante par la plupart des personnes enquêtées. Certaines caractéristiques notamment juridiques ont évolué au cours des dernières années et ne répondent plus aux exigences et attentes actuelles. Enfin les indications sur les

financements possibles dans la partie « mise en œuvre » des fiches techniques est certes utile dans la mesure où elle permet de donner une indication concernant le plan de financement, mais obsolète car la participation du financement ainsi que les modalités d'attribution sont souvent modifiées. Ne faudrait-il pas indiquer uniquement le nom des structures et personnes à contacter pour des informations concernant le financement des actions ?

Dans le cadre des contrats de paysage, il est possible de financer le poste d'un animateur paysage, qui ne soit pas l'agent de développement. Mais des difficultés de financement de ces contrats ont survécu, liées notamment au problème d'articulation entre le financement par le CG de ces contrats et les autres actions des CG en matière paysagère.

Il faut clarifier qui a en charge la politique paysagère (pour la Région, il s'agit du Parc mais pour les communautés de communes, il s'agit des CG)... Il semble aussi que des réseaux parallèles apparaissent : réunion à l'initiative du Parc des animateurs paysage du territoire du Parc, et initiative similaire du CG Haut-Rhin ; réseau « urbanisme – paysage » de la FPNR, réunions des agents de développement des communautés de communes par les Régions...

3.2.3 Valeur ajoutée du Parc et spécificités d'action

3.2.3.1 Plus value de la « Boîte à outils » et de l'intervention paysagère du Parc

Sans l'existence de ce document, l'élaboration de Plans de Paysage ou autres actions en faveur du patrimoine paysager serait plus difficile et plus longue, dans la mesure où il faudrait solliciter quasiment en continu d'autres partenaires techniques.

Il n'existerait pas, a priori, d'autres initiatives portant aussi directement sur la prise de conscience paysagère et environnementale des habitants du Parc.

L'idée au final est que lorsque le plan de paysage est fait, le Parc ne reste pas sur le territoire : il passe le relais soit aux communautés de communes qui ont la compétence paysagère, soit à d'autres organismes qui peuvent financer par exemple la présence d'un paysagiste dans les équipes intercommunales. Mais le PNRBV souligne que ce sont en priorité les DIREN qui suivent et accompagnent le Parc sur ces missions.

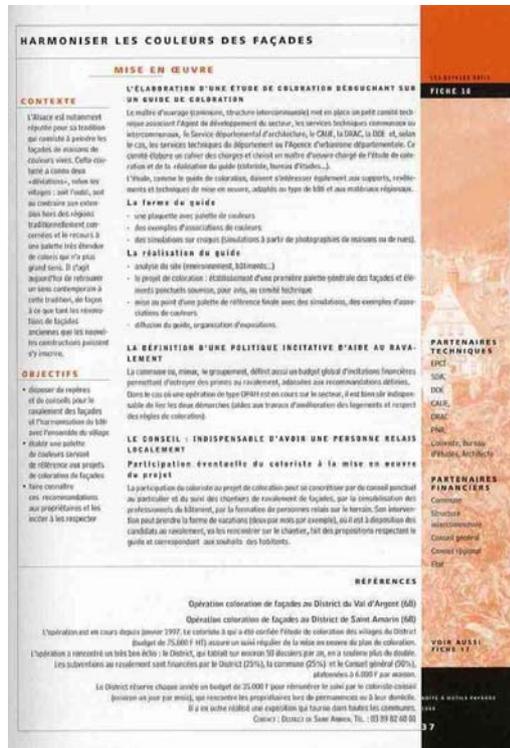
Plus largement, le Parc veille à ce que les acteurs qui veulent souvent « tout en même temps » s'accordent : de la terre et des produits de qualité à vendre pour les agriculteurs, des espaces de qualité pour les communes et le développement touristique, la qualité du cadre de vie pour les habitants...

3.2.3.2 Le caractère innovant de l'action

Il s'agissait d'un outil innovant à l'époque car faisant la synthèse de prescriptions paysagères appliquées à un territoire spécifique : celui du Parc. Selon le Parc, il a été repris dans de nombreux territoires.

Des actions innovantes ont été citées : le test avec certains habitants d'un projet lié au choix de la couleur des façades des maisons de particuliers ; l'organisation de week-ends consacrés au paysage, au cours desquels le Parc coordonne la présence d'une quarantaine d'intervenants (mais auxquels les élus du Parc ne se sont pas rendus) ; la rédaction par des paysagistes de fiches-actions derrière chaque plan de paysage local...

Extrait de la boîte à outils (façades)



3.2.4 Autres expériences

3.2.4.1 GERPLAN (porté par le Conseil général du Haut-Rhin).

Il s'agit d'une action complémentaire au Plan de Paysage réalisé par une Communauté de communes. Par exemple, le GERPLAN peut être une action d'un Plan paysage. Il peut permettre d'embaucher des agents intervenant sur le paysage au sein des structures intercommunales.

C'est un document de planification visant à répondre aux enjeux que représente la gestion des espaces d'intérêt collectif. Le but est de concilier activité agricole, expansion urbaine et préservation des milieux naturels et des ressources. Outil intercommunal au service d'un développement durable, GERPLAN constitue pour les collectivités un outil d'aide à la décision volontaire et opérationnel.

Son élaboration est basée sur la réalisation d'une étude préalable (environnement, agriculture et hydraulique), ponctuée par des réunions de concertation avec les acteurs du territoire, et qui débouche sur un programme d'action (GERPLAN) détaillant les actions à menées, parcelles par parcelle, à une échelle opérationnelle. Ce sont les structures intercommunales qui établissent le GERPLAN puis qui mettent en œuvre ses préconisations avec les communes. Le département apporte un appui technique et financier à la démarche.

3.2.4.2 La Communauté de communes du Val de Villé (hors PNR)

Cette communauté de communes, en-dehors du territoire du Parc, a mandaté un cabinet d'études pour recenser les études relatives au développement paysager du canton depuis 15 ans afin de l'aider à définir les grandes stratégies pour l'avenir du territoire en matière :

- spatiale
- de détermination des acteurs qui peuvent intervenir (industriels, forestiers, agriculteurs...)
- d'amélioration du cadre de vie des habitants.

7 thèmes ont été définis, donnant lieu eux-mêmes à 35 actions :

- le foncier (gestion du morcellement)
- l'agriculture
- l'environnement
- la forêt
- les milieux industriels,
- les milieux urbains,
- le tourisme et le patrimoine.

Le cabinet a également travaillé sur un plan de paysage communal sur la base d'entretiens avec les personnes ressources du territoire, afin de définir les points positifs et négatifs paysagers (friches, forêts gagnant à l'entrée des villages...).

3 axes de travail ont été définis :

- mobiliser des outils parcellaires liés au remembrement ou aux AFAF (aménagements fonciers agricoles et forestiers)

Cela passait aussi par la mobilisation des Commissions communales d'aménagement forestier.

- associer à la gestion des Associations Foncières Pastorales (associations regroupant des propriétaires)

Cela permet de faire travailler ensemble des propriétaires sur les travaux de remise en état de parcelles (sur des fonds Région, Etat et propriétaires), avec par exemple le fonctionnement en régie (les propriétaires apportant leur quote-part) ou la location de terrains

- associer à la gestion des forêts les associations syndicales autorisées

et travailler notamment sur des projets de « bourses foncières »...

Ceci illustre les activités qui sont menées sur des territoires qui n'utilisent pas la boîte à outils.

3.2.4.3 La Communauté de communes de la Bruche (hors PNR)

Cette communauté de communes travaille par exemple avec les associations foncières pastorales (sans toucher au parcellaire). Dans les deux vallées qui la concernent, des règlements de boisement ont été remis en place avec les (Commissions communales d'aménagement forestier) afin d'éviter la présence trop importante de certaines essences.

L'agent de développement contacté indique connaître l'existence de la « boîte à outils » du PNR Ballons des Vosges, notamment par l'agent de développement d'une Communauté de communes d'une vallée voisine, lui-même étant en limite du Parc, une de ses communes lui appartenant. Il indique que sur la base de ce qu'il connaît de la boîte à outils, il lui semble qu'il utilise les mêmes outils (en particulier sur le maintien des milieux humides, ou lorsqu'il s'appuie sur des études paysagères qui « ne sont pas différentes de celles du Parc »).

Il conclut en disant que sur le thème de l'aménagement foncier, il n'y a « pas de recette miracle ».

Conclusion : en-dehors de l'utilisation de la « boîte à outils », des initiatives paysagères concertées et apparemment performantes peuvent exister. Mais les agents de développement contactés indiquent s'adresser surtout à leurs collègues en cas de question et de ne pas disposer d'un centre de ressources comme le Parc.

3.2.5 Méthode d'élaboration de cette étude de cas

3.2.5.1 Contacts établis pour la réalisation de l'étude de cas

	Structure	Nom	Fonction	Date entretien
	PNR Ballons des Vosges	Anne KLEINDIENST	Chargée de mission PNR	02/12/04
Hors PNR	Communauté de communes de la Bruche	JS LAUMOND	Agent de développement	11/04/05
	Communauté de communes du Val de Villé	M. FROELICHER	Agent de développement	11/04/05
Dans le PNR	Communauté de communes du Val d'Argent	M. OUDRY	Agent de Développement Local (paysage)	23/05/05
	Communauté de communes de la Fave	Melle BAILLON	Agent de développement local	19/05/05

3.2.5.2 Bibliographie pour aller plus loin

- ➔ La « boîte à outils paysage » elle-même
- ➔ Le Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN) du Conseil général Haut-Rhin
- ➔ « la charte paysagère, outil d'aménagement de l'espace intercommunal » (la Documentation Française)

4 Thème « tourisme »

4.1 La navette des crêtes (Parc naturel régional des Ballons des Vosges)

4.1.1 Résumé de l'action

Dans le cadre du Schéma d'Accueil de la Grande Crête des Vosges », rédigé par le PNR en 1999, il était proposé de « mettre en œuvre des moyens de transport alternatifs » d'accès à la grande Crête.

4.1.1.1 Contenu et objectifs

La navette, mise en place en mai 2000, est une prestation de transport collectif par autocar qui emprunte la Route des Crêtes (ouverte à tous véhicules) entre le département du Haut-Rhin (Alsace) et des Vosges (Lorraine) sur un linéaire de 50 km (17 arrêts, voir carte page suivante), de mai à octobre les dimanche et jours fériés (soit environ 25 jours d'exploitation annuelle).

Il s'agissait au départ d'un dispositif estival d'expérimentation d'un moyen de se rendre et de circuler sur la Route des Crêtes en transport en commun, et d'animation et de découverte des Hautes-Vosges destiné à :

- réduire l'impact et les nuisances des véhicules motorisés, en offrant une alternative aux déplacements en voiture particulière,
- valoriser la découverte piétonne et linéaire de la Grande Crête à travers le sentier des Crêtes (GR5).

Il correspond à la mission du Parc d'« animation et découverte de la Crête ». Sa création a été décidée suite à l'étude des besoins menée dans le cadre de la rédaction du Schéma d'Accueil de la Grande Crête.

Le rapport d'activité 2004 présente la navette comme un « transport en commun à vocation touristique⁴⁷ ». Mais il a deux autres vocations :

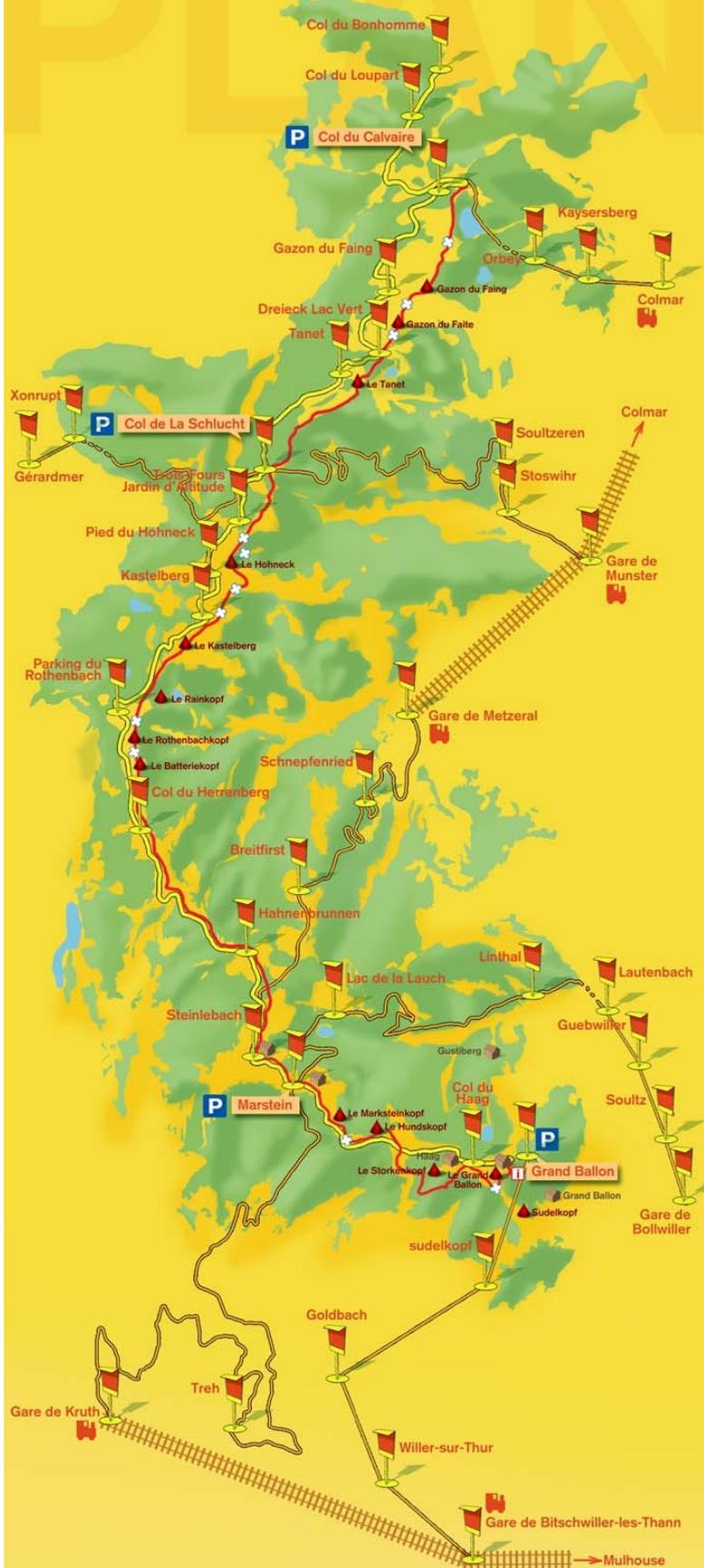
- environnementale (cf objectifs de l'action cités ci-dessus),
- le service à la population locale (le rapport 2004 indique que les liaisons crêtes- vallées ont connu un succès croissant auprès de la population locale et que le fait que le bouche à oreille soit le deuxième vecteur de communication utilisé montre l'appropriation du dispositif par la population locale).

4.1.1.2 Public cible (cf enquête 2004)

La navette se destine plus particulièrement aux randonneurs et promeneurs (pour qui le tracé a été spécifiquement étudié) : soit qui utilisent la navette pour monter sur les crêtes et s'y promener, soit qui se rendent sur les crêtes en voiture et utilisent ensuite la navette sur les crêtes.

⁴⁷ Cf rapport d'activité 2004 p. 7

Carte des itinéraires, liaisons et lieux de stationnements de la navette des crêtes



Légende

- Route des crêtes desservie par la navette (échelle approximative : 1cm = 1,1 km)
- Liaisons en bus vers les vallées et les gares
- Sentier des Crêtes (GR5)
- Ligne SNCF
- Gare SNCF
- Arrêts desservis par la Navette des Crêtes
- Sommets
- Points de vue remarquable
- Fermes-auberges, restaurants, lieux d'accueil
- Principaux parkings

Randonnées Hautes Vosges
Dimanches et jours fériés

2€

La navette des crêtes *

9 du mai au 10 oct.

- Un bus environ toutes les 30 minutes
- 17 stations entre le col du Bonhomme et le Grand Ballon
- 8 liaisons avec les vallées
- Correspondance avec les trains TER

INFORMATIONS

Maison du Parc à Munster
Téléphone : 03 89 77 90 34
Web : www.parc-ballons-vosges.fr

Renseignements dans les offices de tourisme et gares SNCF



4.1.1.3 Place dans la Charte du PNR

L'action est programmée sous l'axe 1 « protéger et mettre en valeur les Hautes-Vosges et leurs versants boisés», axe 4 « circulation et fréquentation ».

Sa pertinence est visible dès l'introduction de la Charte : « *Au Sud des Vosges, s'élèvent les sommets les plus élevés du massif : les Ballons, culminant entre 1 100 et 1 424 m. C'est pour préserver leur patrimoine, accessible en moins d'une heure de voiture par trois millions de personnes, mais aussi pour favoriser un développement harmonieux des vallées vosgiennes durement éprouvées par une crise textile et agricole, que le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges a été créé en 1989*⁴⁸ ». Elle doit permettre de résoudre « *les problèmes liés à une importante fréquentation sur un milieu et un espace remarquables en altitude*⁴⁹ ».

La Charte, qui ne prévoyait pas la navette en tant que telle, indiquait tout de même qu' « *une politique de gestion des circulations devra permettre d'orienter les fréquentations afin de préserver certaines zones sensibles d'un point de vue des milieux naturels et de la faune. L'orientation des fréquentations devra s'inscrire dans une logique de qualité de l'accueil des publics et de maintien des activités agricoles, forestières et touristiques*⁵⁰. »

4.1.1.4 Fonctionnement

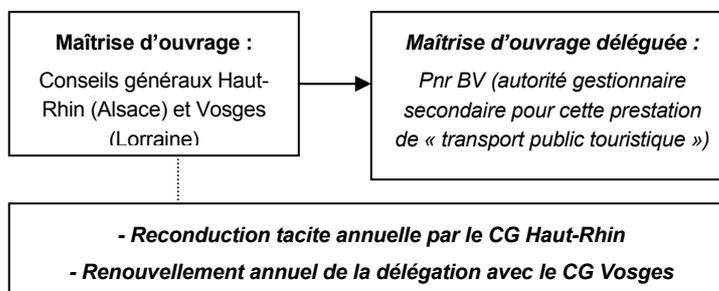
La gestion de la navette occupe un temps plein au Parc (un chargé de mission référent) :

- publication et suivi des appels d'offres, puis gestion de la commande publique à l'entreprise de transport retenue (marché public simplifié : travail avec le juriste du PNR sur la formalisation de la commande) ;
- gestion des partenariats avec la SNCF (travail sur les correspondances possibles avec les TER, mais aussi sensibilisation de la SNCF à l'importance de la navette pour leur propre promotion pour leurs produits...) ;
- suivi administratif et comptable global du projet (rédaction rapports, statistiques, gestion de l'enquête de satisfaction...) ;
- relation clientèle (communication, édition...).

4.1.1.5 Partenariat

Maîtrise d'ouvrage

Le Pnr agit en délégation de maîtrise d'ouvrage pour le compte des deux Conseils généraux (Haut-Rhin et Vosges).



⁴⁸ cf Charte p. 7

⁴⁹ cf Charte p. 8

⁵⁰ cf Charte p. 36

Partenariat financier

Plan de financement de la navette des crêtes en 2004

Financeurs	Montant	Taux en %
Etat (FNADT INTERREG)	26 400	16
Europe (objectif 2)	23 200	16
Région Alsace	16 500	10
Région Lorraine	16 500	10
Conseil général Vosges	16 500	10
Conseil général Haut-Rhin	16 500	10
Communautés de communes	13 200	8
Autres partenariats	26 400	16
Usagers	13 200	8
TOTAL	165 000 €	100%

Source : rapport d'activité 2004

NB : gratuit les deux premières années, le service est devenu payant suite au retour d'expérience des chauffeurs (davantage de respect des usagers pour un service non gratuit) et à la demande des collectivités locales de faire participer financièrement les usagers (coût du billet 2004 : gratuit pour les mineurs et usagers ayant un Pass Evasion, un titre de transport SNCF ou un Elsass Ticket ; 1€ pour les usagers prenant la navette depuis une des vallées ; 2€ pour les usagers prenant la navette sur le route des Crêtes).

Le budget global de la navette est passé de 76 200 € (500K€) à son lancement en 2000 à 165 000 € (budget prévisionnel) en 2005.

Partenariat commercial

Un accord a été signé avec le Conseil régional et la SNCF pour assurer une correspondance avec les liaisons TER.

4.1.1.6 Modalités de suivi et d'évaluation de l'action

Selon la Charte, « les actions dans ce domaine [les transports] s'appuieront nécessairement sur une analyse quantitative et qualitative des fréquentations s'inscrivant dans le système général d'observation et de suivi de l'évolution du territoire des Ballons des Vosges⁵¹. »

L'action fait l'objet d'un rapport d'activité annuel, comportant :

- un rappel des principes et du fonctionnement de la navette,
- les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle,
- une analyse synthétique des innovations apportées au projet sur les dernières années (dites d'expérimentation),

⁵¹ cf Charte p. 36

NB : par exemple, le rapport d'activité 2004 mentionne l'allongement de la période de fonctionnement, l'augmentation du nombre de personnes utilisant les liaisons vallées – crêtes (+16% par rapport à 2003), l'augmentation du nombre de sites touristiques desservis sur le Crête (de 15 en 2000 à 17 en 2004), la hausse de l'amplitude horaire de desserte des sites...

- un bilan quantitatif et qualitatif de l'opération,
- une analyse des perspectives et modalités de pérennisation du projet.

4.1.2 Synthèse des résultats

4.1.2.1 Bilan quantitatif 2004

Progression de l'utilisation des liaisons entre 2001 et 2004 : +78%

- 11 324 billets distribués en 2004 (mais nombre de trajets réel 2004 : proche de 26 000)
- augmentation du nombre de billets distribués aux mineurs (de 1% sur les dernières années à 7,8% en 2004)
- taux de remplissage moyen par bus = 40%
- baisse du nombre de billets vendus sur les crêtes, donc augmentation du nombre de billets vendus lors des liaisons dans les vallées et baisse du nombre de véhicules se rendant sur les crêtes (67% des usagers prenaient la navette sur le route des Crêtes en 2001, et seulement 45% en 2004).

L'enquête de fréquentation 2004 auprès de 300 usagers montre que :

- les retraités représentent la majeure partie des usagers (55%) ; âge moyen des usagers : 56 ans alors que le public mineur reste sous-représenté (sur les 300 usagers, 3,2 % ont moins de 20 ans – NB : sur l'ensemble des usagers, la part des usagers mineurs représente 7,8% en 2004, avec 881 billets vendus),
- le taux de fidélisés est élevé (68% des usagers enquêtés en 2004 avaient déjà emprunté la navette en 2004 ou les années précédentes)
- 80% sont des usagers locaux.

4.1.2.2 Bilan qualitatif

L'action répond à **un besoin du public**. Avant 2000, il n'existait pas de prestation de transport de ce type permettant de faire la liaison vallées – crêtes. La navette permet d'aller plus loin, donc de découvrir davantage de territoire, puis de revenir à pied sans difficulté. Une hôtelière indique qu'il existe une demande spécifique pour le maintien du service pendant l'hiver.

Le degré de satisfaction, mesuré dans le cadre de l'enquête auprès des usagers et chauffeurs, est élevé. Sur les 300 questionnaires collectés et analysés en 2004, 100% des usagers sont satisfaits du dispositif en 2004. Le rapport d'activité indique que « *l'accueil dans les bus par les chauffeurs est toujours particulièrement apprécié. Le nom des arrêts de chaque site touristique est désormais annoncé par les chauffeurs, ce qui est un « plus⁵² ».*

⁵² cf rapport d'activité 2004 p. 34

En outre, la participation des habitants est assurée, les résultats de l'enquête annuelle de satisfaction ayant débouché sur la création d'arrêts supplémentaires.

Pour le territoire, il s'agit d'un outil important de développement au sens large, du massif. Le maire de Gérardmer confirme qu'il s'agit d'un atout touristique supplémentaire pour la station. La navette permet de réduire les nuisances sonores, visuelles, olfactives et écologiques.

Le rapport d'activité 2004 de la navette indique que « *ce sont des publics qui se rendraient sur la crête des Vosges avec leur véhicule si la navette ne circulait pas*⁵³ ». Ceci est permis en particulier par la tarification basse et modulable (supérieure pour les personnes utilisant leur voiture avant d'emprunter la navette).

Si la navette ne permettra pas à elle seule d'améliorer significativement la qualité de l'air, elle y contribue certainement. Des mesures scientifiques de ce point pourraient être développées.

La navette permet **au Parc naturel régional** d'assurer une communication sur son existence et ses prestations. Le Parc assure pour cela ½ journée de formation des chauffeurs de car à la présentation du Pnr ; le logo du Pnr est présent sur les véhicules... Des dépliants sur la navette sont également distribués aux commerçants sur le chemin de la navette, qui peuvent ainsi promouvoir à la fois la navette et le Pnr. Le Parc prend en charge la communication et la promotion du dispositif.

La navette permet de montrer l'orientation « développement » du Pnr (développement économique, touristique et de loisir) au-delà de la seule orientation « protection » (dispositifs type Natura 2000, réserves naturelles...). Il s'agit de l'un des produits touristiques « phare » des Hautes-Vosges.

4.1.2.3 Perspectives

Le rapport d'activité 2004 indique un certain nombre de pistes d'amélioration :

- L'amélioration du service « navette »
- Intégration d'un nouveau type de bus (plus écologique, mais aussi plus adapté à la contemplation : double bus, bus panoramique...)
- Création de parkings relais (mais avec le risque d'augmenter le nombre de véhicules alors que le but est d'en réduire le nombre),
- Augmentation du nombre d'arrêts dans les communes de montagne, où la distance entre les arrêts et le domicile des usagers est souvent important,
- L'enrichissement des prestations « autour » de la navette
- « Organisation par l'ADT ou les Offices de tourisme de randonnées incluant le service de la navette (organisation de boucles de randonnée, repas en fermes – auberges)
- Organisation de randonnées inter-vallées par la SNCF en partenariat avec la Région Alsace⁵⁴ »

On peut estimer qu'il serait intéressant de disposer d'éléments quantifiés sur l'effet environnemental de l'action (mesure de la baisse du niveau de pollution ? décompte, à travers l'enquête, du nombre de voitures ne circulant pas sur les crêtes, effets sur les sites environnementaux majeurs, etc.), ce qui justifie probablement de faire évoluer le questionnaire.

⁵³ cf rapport 2004 p. 25

⁵⁴ cf rapport d'activité 2004 p. 35

En outre, l'une des questions principales qui se posent sur la navette concerne ses possibilités de pérennisation. Des discussions ont été lancées dès 2000 avec les partenaires pour réfléchir aux possibilités de transfert de gestion. Selon le rapport d'activité 2004, la question de la pérennisation « *n'est pas simple (...) le dispositif mis en place pourrait être considéré comme un prolongement des aménagements de correspondances, ou de liaisons Gares – massif, dans le cadre des TER, en quelque sorte un renforcement des réseaux de transport en commun à durée déterminée, pendant la haute saison touristique (...)* Il est maintenant nécessaire que les communes ou groupements de communes concernées agissent en faveur d'une utilisation durable du massif des Vosges, en s'impliquant davantage dans ce dispositif⁵⁵ ».

A ce jour, deux possibilités semblent se dessiner : soit le PNR continue à porter l'action (avec les résultats que l'on discerne mais aussi les inconvénients comme la transformation d'une expérience en un service opérationnel pérenne, ce qui n'est pas la vocation première d'un Pnr), soit une autre structure prend le relais (gestion par un « groupement » de communautés de communes ou les deux Conseils Généraux, confiant à une compagnie privée de transport concessionnaire, ce qui suppose a minima et dans tous les cas un technicien en charge de la gestion et coordination de l'action et que la destination touristique et habitants sédentaire du service soit compatible juridiquement pour les statuts et l'objet de ces organismes). Les communes et leurs communautés ont été sollicitées par le Pnr pour s'investir davantage dans la démarche. Les communes participent pour leur part à hauteur de 1 650 € annuels dans le projet (soit 1% du budget annuel total). Ce montant est reconnu comme « symbolique » par les communes interrogées (tout en précisant que dans un budget communal, rien n'est anecdotique), mais indiquent ne pas souhaiter s'impliquer davantage financièrement car il ne s'agit pas de leur compétence directe. Elles se disent prêtes, en revanche, à s'impliquer davantage dans l'animation de la démarche (diffusion de l'information...).

4.1.3 Valeur ajoutée du Parc et spécificités d'action

4.1.3.1 Plus value

Si le Parc ne soutenait pas ce projet, il n'existerait pas aujourd'hui.

A ce jour, il n'existe donc pas d'autres structures capables de se porter volontaires à court terme pour prendre la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'action. Le Conseil général du Haut-Rhin indique pour sa part que ses « *effectifs ne lui permettraient pas de consacrer du temps de travail à la gestion de cette opération* »⁵⁶.

Si cette action était gérée par un autre organisme que le PNR, en quoi serait-elle différente ?

On peut imaginer que le caractère interdépartemental et interrégional serait moins facile à mettre en œuvre que par une structure interterritoriale comme le Parc, mais l'action, pourrait, moyennant une convention, conserver sa finalité « environnement et développement durable » (faire baisser le nombre de voitures sur les crêtes) et le Parc pourrait également maintenir des prestations spécifiques « autour » du projet navette : départs de randonnées, balades découverte de la nature...

⁵⁵ cf rapport d'activité 2004 p. 43

⁵⁶ source : entretien avec le chargé de mission du Conseil général

Plus-value en matière d'éducation à l'environnement

Le fait que le PNR porte l'action est un gage de maintien de l'existence d'actions de sensibilisation à l'environnement autour de la navette *stricto sensu*. Toutefois, si la gestion de l'action était transférée, le Parc pourrait maintenir ce type de prestations en partenariat avec la structure gestionnaire. En 2004, le Parc a par exemple, organisé des sorties de découverte et de sensibilisation aux espaces naturels, en partenariat avec les accompagnateurs en moyenne montagne, le CPIE Hautes-Vosges et certains clubs de marche ; formé les chauffeurs des bus⁵⁷ ...

Plus-value en terme de mobilisation des acteurs et partenaires

Le PNR ayant réalisé le « Schéma d'Accueil de la Grande Crête des Vosges », la gestion de la navette s'inscrit dans le cadre d'un schéma plus global géré par le Parc également, ce qui favorise la cohérence des interventions : les associations de loisirs et clubs de marche (Club vosgien par exemple), accompagnateurs en moyenne montagne (qui sont les ambassadeurs de terrain de la navette) ou CPIE Hautes-Vosges y sont impliqués. Le Parc serait « écouté différemment » selon le chargé de mission du PNR.

Le Pnr travaille avec des acteurs locaux (ou les acteurs locaux connaissent le Parc), il est donc peut-être plus facile de les mobiliser sur le projet de la navette : les restaurateurs, gérants d'auberges et fermes-auberges (travail autour des produits du terroir). Cette hypothèse a pu être validé auprès d'un hôtelier – restaurateur à la Schlucht qui précise en outre que « *la terrasse est un équipement indispensable pour bénéficier des retombées économiques éventuelles de la navette, car les marcheurs, qui constituent l'essentiel du public de la navette, peut éventuellement attendre en terrasse son passage* » ... « *les retombées écologiques sont indéniables. Toutefois, il est rare que des clients mentionnent la navette ou posent des questions à son sujet, il m'est donc difficile d'estimer leur niveau de connaissance ou de satisfaction sur ce sujet* ».

4.1.3.2 Le caractère innovant de l'action

Au moment de son lancement, il s'agissait d'une action innovante : **l'offre de service n'existait pas**. Les seules liaisons existantes étaient les lignes régulières assurant les trajets domicile – travail et les transports scolaires (par exemple, ligne Soultzeren – Munster – Colmar). Ces liaisons étaient principalement Est – Ouest et non Nord – Sud.

Aujourd'hui, selon le chargé de mission du Pnr des Ballons des Vosges en charge de l'action, l'aspect innovant est maintenu par le Parc par le biais, par exemple, d'une étude de faisabilité de parkings-relais, de l'étude de liaisons supplémentaires, d'une meilleure articulation avec les liaisons TER... Le Parc tente également de développer des prestations de randonnées autour des points d'arrêt de la navette.

Pour autant, au terme de 5 années de fonctionnement, l'action est plus exemplaire qu'innovante (l'innovation réside dans la nouveauté du produit/prestation, de la méthode ou des résultats obtenus pour résoudre un problème jusque là non solutionné).

⁵⁷ En 2004 cependant, pour des raisons organisationnelles, il n'y a pas eu, dans les bus, de commentaires sur la faune, la flore et les paysages.

4.1.4 Autres expériences

Le Parc national des Pyrénées mène une politique de gestion de la fréquentation sur plusieurs sites, notamment le cirque de Gavarnie. Un système de parkings est mis en place, avec un dispositif de suivi du nombre de voitures mais pas de navettes.

Le PNR des Volcans d'Auvergne gère un système de gestion des flux touristiques sur le Puy Mary et le Puy de Dôme.

Toutefois, ces expériences diffèrent de celles de la navette des crêtes dans la mesure où les actions de Gavarnie et des Volcans d'Auvergne sont monodépartementales.

4.1.5 Entretiens réalisés

Structure	Nom	Fonction	Date entretien
PNR Ballons des Vosges	M. Zimmermann	Chargé de mission « navette des crêtes »	16.02.05
CG Haut-Rhin	M. Dufour	Direction des Transports et Infrastructures	17 02 05
ADT (Maison de la Haute Alsace)	M. Klinckert	Directeur	23.02.05
Relais des roches	M. Valentin	Hotelier-restaurateur	16 02 05
Hôtel le Chalet	Mme Mayeux	Hôtelière-restauratrice	17 02 05
Commune de Gérardmer (88)	M. Lambert	Maire	18 02 05
PN Pyrénées		Agent de développement	04/05/04
PNR Volcans d'Auvergne	M. Monier	agent	04/05/04

4.2 Des actions en matière d'hébergement touristique (PNR des Vosges du Nord)

Cette étude de cas porte essentiellement sur deux types d'hébergements présents sur le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord et possédant la « Marque Parc » : les « **Gîtes Panda** » et les « **Hôtels au Naturel** ».

4.2.1 Résumé de l'action

4.2.1.1 Historique

1995 : Ouverture des premiers Gîtes Panda

1998 : Création des Hôtels au Naturel

Selon les hôteliers au naturel, la mise en place du label « Hôtel au Naturel » dans le Parc Naturel des Vosges du Nord, résulte de la rencontre de la volonté de certains hôteliers du territoire du Parc de promouvoir leur manière de faire de l'hôtellerie, et de celle du Pnr des Vosges du Nord de promouvoir des hébergements de qualité.

Concernant les Gîtes Panda, le Pnr a été moteur dans la mise en place de ces hébergements spécifiques aux Pnr, mais avec des *gîteurs* déjà sensibilisés aux problématiques environnementales et patrimoniales.

En effet, afin d'augmenter la spécificité Parc de l'offre d'hébergement, l'attribution de la Marque Parc a débuté en 1995/96. Le Parc a organisé plusieurs vagues de prospection (plusieurs réunions d'information, « démarchage à domicile », etc.) à la recherche d'établissements susceptibles de répondre aux conditions d'obtention de la marque, et de propriétaires « motivés ». Pour les 7 *gîteurs* et les 4 hôteliers répondant à l'appel, il s'agissait de personnes déjà intéressées et sensibilisées par la problématique environnementale.

4.2.1.2 Objectifs de la politique « hébergement » du Parc

En matière d'hébergement, l'objectif du PnrVN n'est pas vraiment d'augmenter l'offre d'hébergements, mais plutôt **d'augmenter la « qualification thématique »** des structures déjà présentes.

Comme le souligne le rapport d'activité 2003 du PnrVN, la nouvelle Charte du Parc, intégrant très largement les résultats d'une étude menée par Protourisme en 1998 et 1999, met en exergue l'obligation pour le Parc d'engager une politique de qualification de son offre touristique dans le sens d'un marquage nettement plus fort des spécificités « Parc » de cette offre. « Ceci relève directement de la mission du SYCOPARC, pour les années à venir, dans la mesure où c'est l'image même du Parc qui est ici en jeu. »⁵⁸

L'objectif principal de cette « labellisation » Parc est d'apporter une plus-value « qualité » aux établissements en bénéficiant (« *les gîteurs ou hôteliers pourront vendre la différence* »⁵⁹) et d'attirer une nouvelle clientèle sensible à l'environnement et désireuse de découvrir le territoire et son patrimoine.

⁵⁸ Rapport d'activité 2003 du PNR Vosges du Nord

⁵⁹ Entretien auprès du Chargé de Mission Tourisme du PNR des Vosges du Nord

4.2.1.3 Place dans la Charte du PNR

L'attribution de la Marque Parc à des hébergements touristiques s'inscrit dans l'orientation 4 de la Charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord : «Le développement durable des activités économiques ». Les actions menées dans le cadre de la mesure 45 « Promouvoir des productions touristiques et agricoles contribuant aux objectifs du Parc » visent, entre autre, à concrétiser une spécificité Parc dans l'offre touristique proposée. « *Le SYCOPARC pourra apporter son soutien à leur mise en place, sous réserve de respecter les principes suivants* ⁶⁰ :

- *découverte du territoire vivant, de la vie rurale, de ses rythmes et de ses traditions. On veillera notamment à associer les habitants à l'animation des produits touristiques et à l'accueil qui y est lié. De même, seront favorisées des initiatives associant les autres activités de l'économie rurale (agriculture, forêt, artisanat, petite industrie, services culturels, etc).*
- *découverte globale du territoire : le séjour dans le Parc doit être l'occasion pour le visiteur de découvrir les divers éléments du patrimoine. Cette découverte pourra être organisée dans des forfaits spécifiques, associant à l'hébergement des activités de loisirs. Elle pourra être aussi proposée en liberté, par la mise à disposition des visiteurs des outils leur permettant d'organiser et enrichir leur séjour.*
- *transmission des messages du Parc : la fréquentation touristique sera aussi l'occasion de sensibiliser le visiteur au projet du Parc. Les Hôtels au Naturel, les Gîtes Panda ou d'autres hébergements, offrant une valeur ajoutée " Parc ", seront les partenaires privilégiés de ces actions ...*

Le SYCOPARC pourra attribuer la marque collective Parc Naturel Régional des Vosges du Nord à des prestations touristiques de qualité répondant à ces principes, dans des conditions à préciser ⁶¹.

4.2.1.4 Les différents types d'hébergements

A côté des gîtes et hôtels « classiques » on distingue donc deux types d'offre plus « confidentielle ».

Le Gîtes Panda⁶² se veut un hébergement "**Gîtes de France**" (gîte rural, chambre d'hôtes, gîte de séjour, gîte d'enfants) situé, dans la majorité des cas en France, dans un Parc Naturel Régional ou Parc National, auquel le **WWF** (Organisation mondiale de protection de la nature) accorde son label s'il répond à trois conditions :

- *Etre situé dans un **environnement naturel de qualité***
- *Comporter un **équipement d'observation de la nature** et des documents d'information spécifiques : Faciliter l'accès à la nature, à son observation, par un sentier de découverte du milieu autour du gîte, par une malle permettant une exploration réussie de l'environnement (cartes, jumelles, boussole, loupe, guides pratiques d'identification pour la faune, la flore, etc.)*
- *Etre géré par des **propriétaires** (ou responsables) soucieux de la **préservation de l'environnement** et connaissant bien les ressources du Patrimoine local.*

Le gîte doit par ailleurs se trouver dans un bâtiment possédant une certaine identité régionale (architecture locale, mobilier traditionnel, etc...) et à proximité immédiate de la nature. Ce mode d'hébergement doit également permettre de favoriser les rencontres et les échanges entre clients et habitants du territoire (visites organisées par le gîteur, invitation de ce dernier à

⁶⁰ Charte du Parc Naturel des Vosges du Nord – p°88

⁶¹ Charte du Parc Naturel des Vosges du Nord – p°88

⁶² http://www.wwf.fr/nature/panda_1.php - <http://www.parc-vosges-nord.fr> (se logger>tourisme au naturel>Gîtes Panda)

partager son repas, etc...). «C'est une occasion privilégiée [...] de rencontrer un habitant du Parc Naturel Régional, qui vous conseillera et vous fera découvrir les secrets de la région, entre autres par les produits locaux. »⁶³.

L'attribution de la marque Gîte Panda est donc le résultat d'un partenariat entre le PNR, « Gîtes de France » et le WWF.

Les Hôtels au Naturel

« Le programme des Hôtels au Naturel a été initié par la Fédération des PNR de France, dans l'objectif de créer un réseau national d'hôtels spécifiquement orientés sur la valorisation de leur situation dans un Parc Naturel Régional »⁶⁴ ... Les hôtels au Naturel sont des établissements familiaux, dans des sites calmes, entourés de nature, qui valorisent des produits locaux et des savoir-faire régionaux, des recettes de saison, élaborés à base de produits frais. L'hôtel et son personnel informe les clients des atouts du Parc naturel, des sorties accompagnées, des possibilités de randonnées, des sites à visiter et des informations pratiques nécessaires. L'hôtelier est soucieux d'une gestion respectueuse de l'environnement au quotidien⁶⁵ ... dans chaque établissement, on veille en effet, à modérer les consommations d'énergie, d'eau, et à utiliser des produits qui ne sont pas nuisibles pour l'environnement. De plus les bâtiments favorisent l'architecture locale⁶⁶.

« La sélection des établissements s'effectue sur la base d'un cahier des charges national comportant près de 150 critères »⁶⁷.

Ces deux types d'hébergements peuvent se prévaloir de la « Marque Parc » : « les Hôtels au Naturel et les Gîtes Panda sont un gage de qualité, une marque "Parc naturel régional de France" décernée aux hébergeurs qui agissent durablement en protégeant l'environnement et qui ont une bonne connaissance du patrimoine naturel et culturel de leur territoire. »⁶⁸

NB : en-dehors des territoires Parcs (Régionaux ou Nationaux), le WWF peut attribuer le label « Gîte Panda » à des hébergements à condition qu'ils respectent les critères d'obtention, que leur nombre n'excède pas 5 à 10 % du nombre total de Gîtes Panda et que les gérants des hébergements le souhaitent. Le label « Hôtel au Naturel » en revanche ne peut être attribué qu'à des hôtels se trouvant au sein d'un Parc Naturel Régional.

Le parc d'hébergement du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord est composé de 60 hôtels dont 3 Hôtels au Naturel (5%) et 300 gîtes ruraux dont 3 Gîtes Panda (1%) (leur nombre est passé de 7 à 3 en raison notamment de l'augmentation du niveau d'exigence des critères d'obtention, voir ci-dessous).

4.2.1.5 Brève description des hébergements contactés et de leur création

Gîte Panda « La Petite Pierre »⁶⁹ :

Le gîte de la Petite Pierre se trouve dans le secteur sud du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (département du Bas-Rhin) dans la même commune que la maison du Parc.

⁶³ <http://www.parc-vosges-nord.fr> (se logger>tourisme au naturel>hôtels au naturel)

⁶⁴ Rapport d'activité 2003 du PNR Vosges du Nord

⁶⁵ <http://www.parc-vosges-nord.fr> (se logger>tourisme au naturel>hôtels au naturel)

⁶⁶ <http://www.parc-ballons-vosges.fr/>

⁶⁷ Rapport d'activité 2003 du PNR Vosges du Nord

⁶⁸ <http://www.parc-vosges-nord.fr> (se logger)

⁶⁹ Entretien avec le gîteur

Il s'agit d'un gîte rural (2 épis) pour 4 personnes, indépendant dans la maison du propriétaire (bâtisse traditionnelle). La situation du gîte, un peu en dehors du village, permet un accès direct à la forêt avec 2 sentiers de découverte. Une des activités proposées est l'observation de chevreuils et d'oiseaux.

Le propriétaire est artiste peintre sous verre et guide interprète pour le Parc.

Le propriétaire a créé son gîte en 1998 suite à une proposition du Parc.

Gîte Panda « Le Rucher »⁷⁰ :

Ce gîte se trouve dans le secteur est du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (département du Bas-Rhin) dans la commune de Wingen-Lembach, à 50 Km du siège du Parc.

Il s'agit d'un gîte rural (2 épis) pour 3 personnes, indépendant dans la maison du propriétaire, à côté de vergers traditionnels, à quelques pas de la frontière allemande. Une des activités proposées est l'observation d'oiseaux et l'accès à de nombreuses ruines de châteaux forts. La propriétaire est passionnée par la flore locale, l'apiculture, les céréales anciennes et la santé en général.

Le gîte « Le rucher » existe depuis plus de 10 ans et a obtenu le label « Gîte Panda » aux alentours de 1998.

Sa propriétaire fait partie de l'association « Les gîtes en village du Fleckenstein » regroupant une vingtaine de gîtes du territoire. Les "Gîtes en Village" sont des associations de propriétaires d'hébergements labellisés "Gîtes de France" qui proposent des animations durant la période estivale⁷¹ (visites de châteaux, sorties nature, etc.) dont certaines (sortie « plantes médicinales » par exemple) se déroulent avec l'appui du PnrVN. La propriétaire entretenait donc des relations avec le Parc avant de demander le label « Gîte Panda ».

Hôtel au Naturel « Alsace Villages »⁷² :

Ce gîte se trouve dans le secteur est du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (département du Bas-Rhin) dans la commune de Obersteinbach, à 50 Km du siège du Parc.

Il s'agit d'un hôtel (2 étoiles) - restaurant (bâtisse en bois) de 12 chambres situé dans une petite vallée parallèle à la frontière allemande toute proche. « *Cette maison familiale vous invite à la balade dès le petit-déjeuner, avec des confitures maison, et des conseils pour comprendre la vie des habitants du Parc naturel, leur histoire et leurs secrets. Détente dans le jardin avec 500 variétés de fleurs et plantes aromatiques. Bâtiment en bois. Recettes traditionnelles et créations culinaires avec les produits fermiers locaux* »⁷³. « Alsace villages » existe depuis 1989.

Les propriétaires précisent qu'ils sont à l'origine de la création du label « Hôtel au Naturel » dans le but de promouvoir leur territoire et ses richesses et de valoriser une « manière de faire » de l'hôtellerie. Sa mise en place résulte d'un partenariat privilégié établi avec le Parc qui partageait cette envie et l'a portée au niveau de la fédération des Parcs Naturels Régionaux de France.

Les 3 personnes interrogées étaient donc déjà sensibilisées aux problématiques environnementales et patrimoniales, et connaissait le PNRVN, avant de s'engager dans la labellisation Parc.

⁷⁰Entretien avec le gîteur - <http://www.parc-vosges-nord.fr> (se loger>tourisme au naturel>gîtes panda) - <http://gite.billmanngoaziou.free.fr/presentation.htm>

⁷¹ <http://www.vgf-alsace.com/Pages/Pr%E9sentation.htm>

⁷² Entretien avec le gîteur

⁷³ <http://www.parc-vosges-nord.fr> (se loger>tourisme au naturel>hôtels au naturel)

4.2.1.6 Contexte touristique du PNRVN

Les hébergements situés sur le territoire du Parc connaissent des difficultés de remplissage (le taux de fréquentation est environ de 40%), notamment depuis 2 ans :

- la conjoncture économique actuelle semble peu favorable au développement du tourisme (moins de réservation, les clients restent moins longtemps...)
- les régions environnantes constituent de « réelles destinations touristiques » (ex : Crêtes, Alsace bossue, etc...). Le territoire du Parc des Vosges du Nord est moins connu.

4.2.1.7 Fonctionnement

Sur 3 gîteurs et hôteliers contactés par l'évaluateur, un seul d'entre eux a été « démarché » par le Parc pour lui présenter le label Parc. Ils s'accordent cependant sur le fait que des réunions de présentation ont été organisées par le Parc pour présenter et promouvoir ces labels, et que le Parc a entrepris, et entreprend, des démarches de « recherche » d'établissements susceptibles d'en bénéficier. Ce dernier point est confirmé par les Gîtes de France.

Pour les « Gîtes Panda » le Parc assure plusieurs tâches :

- Il aide à la mise en place du projet et à son démarrage notamment dans la mise en place et la valorisation des sentiers de randonnées ;
- Il fournit la mallette d'interprétation et des documents d'information sur le patrimoine naturel de la zone ;
- Il assure la promotion des Gîtes Panda, etc...

Deux des trois personnes interrogées regrettent le manque de promotion des Gîtes Panda. Ils pensent que la promotion qu'en fait le Parc est insuffisante.

Tous trois s'accordent pour dire qu'ils sollicitent le Parc au coup par coup, en fonction des nécessités.

En terme de fonctionnement « financier », les gîteurs payent une cotisation aux Gîtes de France correspondant à 1 semaine de location (220 euros pour l'un des gîteurs) et au WWF de l'ordre d'une centaine d'euros. Ils paient également des frais d'édition pour figurer dans le guide national des Gîtes Panda de la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux, d'un montant de 22 euros.

4.2.1.8 Partenariat

L'attribution de la marque Gîte Panda est le résultat d'un partenariat entre le PNR, « Gîtes de France » et le WWF.

D'après les Gîtes de France, les contacts avec le Parc sont peu fréquents. Ils se voient environ 1 à 2 fois par an pour faire le point et des visites sur le terrain (recherche de gîtes pouvant bénéficier du label).

4.2.1.9 Modalités de suivi et d'évaluation de l'action

L'action en matière d'hébergement fait l'objet d'un paragraphe dans les rapports d'activité du Parc : en 2003, pour les Gîtes Panda : « 5 gîtes ruraux et 3 chambres d'hôtes, appartenant à 6

propriétaires, figurent dorénavant dans le guide spécial " Gîtes Panda " de la Fédération des Gîtes de France ... préparée par des stagiaires, une série de dépliants présentant ces offres pédagogiques par gîte a été lancée⁷⁴ ».

Pour les Hôtels au Naturel : « En 2003, ce réseau national compte 10 établissements répartis dans 7 Parcs. Dans les Vosges du Nord, trois établissements sont membres de ce réseau : le Cheval Blanc à Niedersteinbach, l'Auberge d'Imsthal à La Petite-Pierre et l'hôtel Alsace Villages à Obersteinbach. Le dossier de candidature de l'Auberge des Mésanges de Meisenthal, initié en 2000, n'a pas, pour l'instant, abouti. Le SYCOPARC accompagne les projets de ces établissements, notamment sur le plan de l'amélioration de leur performance environnementale. Il travaille également à la préparation d'actions de promotion ou d'éco-marketing, destinées à mieux valoriser cette offre spécifique auprès des clientèles. Un rapprochement avec les Hôtels au Naturel situés dans le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges est également envisagé⁷⁵ ».

Concernant le suivi des gîtes par le Parc, la fréquence des contacts semble varier en fonction de la localisation du gîte et de son éloignement de la Maison du Parc. Il semblerait en effet que les gîteurs situés à proximité immédiate du siège du Parc auraient plus de contact avec l'équipe et auraient plus facilement accès à l'information.

Il semble que le Parc est plutôt sollicité par les gîteurs au cas par cas et ne développe pas de politique systématique de suivi des hébergeurs.

A titre d'information, les Gîtes de France visitent quant à eux leurs gîtes 1 fois tous les 5 ans pour vérifier le classement.

4.2.2 Synthèse des résultats

4.2.2.1 Bilan quantitatif

Les informations sur la fréquentation des gîtes n'est pas accessibles via les gîteurs eux même (nos entretiens n'ont pas permis d'obtenir cette information). Pour les gîteurs, il n'est pas certain que le fait de bénéficier de la « Marque Parc » apporte davantage de clientèle (ils ne posent pas toujours nécessairement la question de savoir ce qui amène les clients à leur établissement). Un d'eux confirme « il y a très peu de clients qui viennent par rapport au label « Gîtes Panda », nous n'avons que deux à trois demandes spécifiques par an (essentiellement des étrangers). Beaucoup de nos clients ne le connaissent même pas. ».

En terme de fréquentation, quelques données statistiques ont malgré tout pu être fournies par les Gîtes de France du Bas-Rhin : en 2002, on dénombrait 4 Gîtes Panda dans le département.

Catégorie du Gîte Panda	Tarif semaine Haute Saison (€)	Vacances scolaires (€)	Hors Saison (€)
1 épi	256	205	188
2 épis	288	240	216
3 épis	377	296	261

En 2003, toujours au nombre de 4, les tarifs avaient augmenté d'environ de 2 %, avant de descendre à 2 Gîtes Panda en 2004 avec une augmentation des tarifs d'environ de 1,5 %.

⁷⁴ cf rapport d'activité 2003 p. 20

⁷⁵ cf rapport d'activité 2003 p. 20

La personne contactée à la centrale de réservation précise : « *il nous est difficile de nous prononcer sur les réservations en Gîtes Panda car les propriétaires font leurs réservations eux mêmes. Les demandes spécifiques pour les Gîtes Panda (auprès de notre Centrale de Réservation), même si l'image est plutôt positive, sont des cas isolés comparés à la demande globale* ».

Un des gîteurs interrogés précise « *nous avons environ 2 semaines de location en plus par an depuis que nous sommes passés en Gîtes Panda, on arrive environ à 15 semaines de location par an* » soit un gain estimé à +15% (sur la base d'un tarif semaine de 240€).

4.2.2.2 Bilan qualitatif

Pour les gîteurs et hôteliers interrogés, le label Parc ne permet pas forcément d'augmenter la fréquentation de leur établissement mais plutôt d'attirer une clientèle différente, plus proche de la nature et désireuse de découvrir le territoire dans lequel elle passe ses vacances « *On ne fait pas du tourisme pur et dur, on fait du tourisme intelligent* »⁷⁶. Les hébergements labellisés bénéficient également d'une image de qualité accrue.

Pour ce qui est du fait de s'appuyer sur les gîteurs pour « faire passer » le message « Parc », et se conformer ainsi à l'intitulé de la mesure 45 de la Charte (« *Promouvoir des productions touristiques et agricoles contribuant aux objectifs du Parc* »), les gîteurs interviewés confirment qu'ils indiquent à leurs clients qu'ils se trouvent sur le territoire du Parc. Ils leur expliquent ce qu'est le Parc, quelles sont les actions qu'il mène, ses objectifs, les événements prévus, etc.

L'intensité du passage du message « Parc » par ce biais est cependant faible du fait du nombre restreint de gîteurs Panda.

4.2.3 Valeur ajoutée du Parc et spécificités d'action

4.2.3.1 Plus value de l'intervention du Parc

Pour les hébergements « banalisés »⁷⁷ : le Parc apporte une prestation globale d'assistance technique

Le PNRVN fait de l'assistance technique auprès de l'ensemble des professionnels du territoire dans le but de favoriser une évolution qualitative de l'offre existante.

Par exemple, lorsqu'un hôtelier souhaite modifier son établissement (réforme, agrandissement, etc...) le PNR apporte son appui au porteur de projet : aide à la réflexion, étude préalable (intégration paysagère, installation pour l'assainissement, etc...), organisation de tables rondes avec les principaux intéressés (maires, associations...), vérification que le projet est conforme à la charte...

Ex : Réalisation d'un manuel d'autobilan environnemental pour les entreprises touristiques : c'est un outil que le Parc utilise pour ses animations de terrain. Il le distribue aux hôteliers afin qu'ils réfléchissent sur leur environnement et notamment sur les thèmes de l'économie d'eau et d'énergie. Le PNRVN fournit aux hôteliers qui le souhaitent, des plaquettes destinées aux clients et expliquant l'intérêt environnemental d'économiser l'eau ou d'utiliser moins de détergent (lavage quotidien des serviettes de toilettes facultatif, etc). La relation

⁷⁶ Entretien avec un gîteur

⁷⁷ Hébergements ne bénéficiant pas de la Marque Parc

environnement et économie de l'entreprise est un bon moyen pour faire passer le message Parc.

Le Parc sensibilise dans un premier temps des propriétaires d'hébergements banalisés à devenir Gîte Panda pour les aider à faire évoluer leur clientèle.

Il se charge d'accompagner et de conseiller le porteur volontaire dans la définition de son projet et de fournir le matériel nécessaire (documentation, mallette pédagogique, etc...).

NB : Il existe un « tronc commun » pour tous les Gîtes Panda. Ensuite chaque PNR adapte le matériel fourni à son territoire (mallette décorée par un artiste local avec des motifs traditionnels, manuel présentant la flore locale, etc.)

A titre d'exemple l'un des gîteurs interrogés indique qu'il avait déjà fait appel au Parc pour mettre en place son gîte (« retaper » une vieille bâtisse en conformité avec l'architecture locale...).

Pour les gîtes labellisés, le Parc apporte son aide pour valoriser ce mode d'hébergement.

Il participe notamment à :

- l'organisation de formations pour le personnel des hébergements « labellisés » ;
- la promotion des établissements : sur le site Internet du PNR, réalisation de brochures et d'affiches, actions de mise en marché, soutien d'opérations événementielles (ex : vitrine de promotion à Paris à la maisons d'Alsace, de Lorraine pour présenter l'offre d'hébergement du Parc...);
- Il aide, le cas échéant, le propriétaire à monter des opérations spécifiques : ex : Animation culturelle culinaire autour du chou : « La route de la choucroute » ou « L'Alsace c'est Chou » « *A l'initiative des planteurs de choux, des fabricants de choucroute, des restaurateurs et hôteliers, un itinéraire touristique est né dans la vallée de l'Ehn, là où se concentre la quasi-totalité de la production alsacienne. La Route de la Choucroute sillonne à travers les champs et dans de nombreuses communes comme Geipolsheim (fête de la choucroute en septembre)* »⁷⁸.
- Il soutient leurs efforts en matière d'éducation à l'environnement et aux patrimoines (fourniture de documents, etc.).

Le Parc permet ainsi aux gîteurs qui entrent dans la démarche d'accéder à une autre source de clientèle. Il ne s'agit pas nécessairement de « davantage de clientèle », mais d'une clientèle différente, plus « intéressante », qui manifeste davantage d'intérêt pour les richesses locales⁷⁹.

Pour les Hôtels au Naturel : l'accent est mis sur la promotion environnementale et l'éco-marketing

Le rapport d'activité 2003 du PNR des Vosges du Nord précise que « *le SYCOPARC accompagne les projets de ces établissements, notamment sur le plan de l'amélioration de leur performance environnementale. Il travaille également à la préparation d'actions de promotion ou d'éco-marketing, destinées à mieux valoriser cette offre spécifique auprès des clientèles* ».

⁷⁸ <http://gite-le-jardin.9online.fr/activites.html>

⁷⁹ Entretien avec un gîteur

Le Parc met à disposition du territoire un personnel qui connaît bien le parc d'hébergement.

« L'équipe Parc est sur le terrain (animations terrain, sensibilisation, etc.), elle connaît bien son parc hôtelier et est, en général, au courant de ses évolutions et des projets en cours. Son action est connue : les porteurs de projets font souvent spontanément appel au PNR pour obtenir son aide, notamment sur la définition de leur projet, en raison de sa connaissance fine du territoire, de ses réseaux et de leur fonctionnement »⁸⁰.

Plus-value globale : une sensibilisation du public aux patrimoines

Promouvoir les hébergements labellisés permet aux gîteurs de proposer des prestations spécifiques de découverte du patrimoine local : mise à disposition de documentation, fourniture d'informations pratiques, dans le cadre également de discussions informelles : histoire du territoire, caractéristiques et spécificités architecturales, richesses culturelles et naturelles... Parallèlement, le PNRVN dispose d'un relais pour présenter son action : il y a donc bien passage d'un « message Parc » de manière informelle, à travers les gîteurs.

Plus rarement, le gîteur peut accompagner ses clients sur des sentiers de randonnée ou d'interprétation, mais cela relève de la volonté particulière de chaque gîteur et non de la politique du Parc. Il s'agit d'accompagnements personnalisés pour mieux découvrir le territoire (itinéraire d'interprétation pour la faune, la flore, l'architecture locale...contact direct et privilégié avec les habitants...). A charge pour le Parc de « former » ses gîteurs pour leur indiquer les grandes lignes du message à faire passer. A ce jour, il ne semble pas que des échanges entre Parcs et gîteurs existent pour parler spécifiquement du « message Parc » à faire passer ; ceci dit, les gîteurs, du fait de leur sensibilité environnementale, ont développé des contacts avec le Parc avant d'être gîteur.

Au final, l'un des facteurs importants est le fait que les gîteurs et hôteliers soient déjà sensibilisés à la problématique environnementale : ce sont les gîteurs qui ont eu une part importante de l'initiative en la matière.

Si le Parc n'existait pas :

- les Offices du tourisme apporteraient une prestation d'assistance au montage de projets. Mais l'ingénierie disponible pour les gîteurs serait probablement moindre : leur promotion serait assurée par le Guide des Gîtes de France et l'Office du tourisme, et non par le Parc. L'un des gîteurs confirme que ses relations avec Gîtes de France se limitent à des relations administratives et de contrôle.
- la dimension environnementale pourrait être abordée, mais de manière moins précise et pas nécessairement systématique,
- il est probable que le réseau des Offices du tourisme fonctionneraient différemment.

4.2.3.2 Le caractère innovant de l'action

Les 2 Pnr d'Alsace sont ceux possédant le plus d'Hôtels au Naturel en France : ils ont été précurseurs en la matière. Mais on ne constate pas d'innovation particulière supplémentaire.

Un élément peut toutefois être signalé : le fait que le Parc peut se servir de son ingénierie pour promouvoir des documents ambitieux de type « Charte de Tourisme rural ». Le Parc s'est également servi de sa bonne implantation locale et de son statut d'outil de coordination pour mettre en réseau les Offices du tourisme (procédure Atouparc) qui a été évoquée à de nombreuses reprises dans le courant de la mission et qui est présentée comme une opération

⁸⁰ entretien avec le chargé de mission du Parc

innovante et réussie dans un contexte pas nécessairement aisé de « concurrence » entre les différents Offices.

Le Parc innove également dans la mise en réseau des compétences :

- dans le cadre du projet « le Paysage a du goût », le Parc organise des rencontres avec des producteurs locaux, dans un but de valorisation des produits régionaux. L'un des gîteurs contactés indique par exemple *qu'il est à même de conseiller ses clients sur tel ou tel producteur « bio », restaurateur ... On se connaît tous par l'intermédiaire du Parc ».*

- le projet « Randonnée sans bagage en toute liberté » porte sur la mise en réseau d'hôtels/gîtes sur un parcours de randonnée avec transport des bagages d'une étape à l'autre, ce qui constitue une alternative au gîte de randonnée, en général collectif et moins « confortable ».

Dans cette optique, la plus-value se situe plutôt sur les prestations d'accompagnement de la politique d'hébergements stricto sensu.

4.2.4 Perspectives

La valeur ajoutée des démarches labellisés (gîtes Panda et Hôtel au naturel) est en définitive nettement plus qualitative que quantitative.

Les discussions que nous avons eu avec les gîteurs ou les partenaires du Parc, ont rappelé différentes difficultés qui pourraient faire l'objet d'un travail complémentaire :

- pour le propriétaire, la labellisation « Gîte Panda » implique une cotisation supplémentaire de l'ordre d'une centaine d'euros. Certains gîteurs considèrent que les bénéfices induits par l'obtention de cette marque ne compensent pas le coût supplémentaire qu'elle engendre. En effet la marque Parc n'attirerait pas plus de clientèle, mais une clientèle différente (cf ci-dessus) ;
- Les cahiers des charges « Gîtes de France » et « Gîtes Panda » seraient trop exigeants, ce qui « démotiverait » les gîteurs potentiels ;
- 2 Gîtes Panda ont du être déclassés après avoir augmenté leur nombre de chambres. Selon le Cahier des Charges des Gîtes Panda un nombre trop élevé de clients nuit à la tranquillité du site

4.2.5 Entretiens réalisés

Structure	Nom	Fonction	Date contact
PNRVN	M. Schiller	Chargé de Mission Tourisme et Développement	18.02.05
Gîte Panda de la « Petite Pierre »	M. Gerlinger	Propriétaire du gîte	07.03.05
Hôtel Restaurant Alsace Village (Hôtel au Naturel)	Mme Zerafa	Propriétaire de l'Hôtel (associée)	11.03.05
Gîte Panda « Le Rucher »	Mme Billmann	Propriétaire du gîte	30.03.05
Gîtes de France	Mme Fraysse	Présidente Gîtes de France Bas-Rhin	22.04.05

	Mme Claudel	Centrale de réservation des Gîtes de France Bas-Rhin	28.04.05
	Mme Richert (échanges par courrier électronique)	Technicienne Gîtes de France Bas-Rhin	23.04.05